

PROCÈS- VERBAL

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

du lundi 17 novembre 2025, à 19h30

Salle des spectacles, Couvet



PRÉSIDENCE M. Adrien Pagnier

Le président ouvre la séance à 19h30. Il souhaite la bienvenue à l'Assemblée et remercie chacun pour sa participation. Il souhaite également la bienvenue au public et à la presse. Il informe les membres que M^{mes} Nathalie Buri Beeler (PS) et Véronique Franzin (PS) arriveront avec quelques minutes de retard.

1 APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 40 membres

Majorité absolue : 21 voix

Majorité qualifiée : 27 voix

- **Pour le PLR** Floriane Burri (*suppléante*) ; Sébastien Burri ; Mike Cortese ; Florian Dreyer ; Suzanne Gfeller ; Roland Huguenin-Dumittan (*suppléant*) ; Nicolas Joye ; Denis Monnet ; Adrien Pagnier ; Océane Parrod ; Laure Pitteloud ; Pierre-Alain Rohrer ; Céline Rufener Eschler ; Caryl Tüller et Tobias Tüller.
- **Pour le PS** Burim Ahmetaj ; Nicolas Béranek (*suppléant*) ; Nathalie Buri Beeler (*arrivée à 19h48*) ; Jean-Pierre Cattin ; Katia Della Pietra ; Miguel Dominguez ; Véronique Franzin (*arrivée à 19h41*) ; Margherita Gioenco ; Jean-Marc Hirschy ; Emil Margot ; Cécile Mermet ; Fabienne Robert-Nicoud et Baptiste Vaucher.
- **Pour le POP** Jean Noël Bovard ; Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- **Pour l'UDC** Christiane Barbey-Weber ; Loïc Frey ; André Rosselet ; François Rosselet-Christ ; Niels Rosselet-Christ et Jason Schweizer.
- **Pour AGORA** Marie France Perrin ; Thierry Ray et Florian Stirnemann.

Excusés 4 membres Stéphane Bobillier (PLR), non remplacé ; Romain Fragnière (PS), remplacé par Roland Huguenin-Dumittan ; Raphaëlle Javet (PS), remplacée par Nicolas Béranek et Andy Willener (PLR), remplacé par Floriane Burri ;



La conseillère et les trois conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, M^{me} Céline Fauguel, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, une technicienne et un technicien du son, ainsi que 42 spectateurs et 3 membres de la presse sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025
3. Lettres et pétitions
4. Nomination d'un·e membre et/ou d'un·e suppléant·e à la commission de gestion et des finances, suite à la démission de M. Niels Rosselet-Christ
5. Crédit de 3'757'000 francs pour développer l'attractivité du site Dubied
6. Crédit complémentaire de 255'000 francs pour les travaux de protection contre les chutes de pierres à Noiraigue
7. Crédit complémentaire de 288'000 francs pour la protection contre les crues à Môtiers
8. Crédit de 8'350'000 francs pour la rénovation de la piscine des Combes
9. Plan d'alignement des Petits-Clos à Fleurier
10. Classement de la motion du groupe socialiste « pour une assemblée citoyenne »
11. Classement de la recommandation du groupe POP « Projet de Groupe E de détourner l'Areuse souterraine »
12. Communications du Conseil communal
13. Interpellations et questions

M. Éric SIVIGNON (cc) indique qu'une modification est demandée par le Conseil communal : la suppression du point 9 concernant le plan d'alignement des Petits-Clos à Fleurier. L'Exécutif avait transmis ce dossier aux services cantonaux au mois de juin. Ces derniers ont informé, il y a deux semaines, qu'il venait d'être mis en circulation dans leurs services. L'analyse n'a donc pas été faite du côté des services cantonaux, et leur préavis sera rendu seulement fin décembre ou début janvier. Ce point sera alors remis à l'ordre du jour au mois de mars. Le Conseil communal n'a légalement pas le droit de présenter ce projet s'il n'est pas signé par les services cantonaux.

Ces modifications ne suscitant aucun commentaire et aucune autre proposition n'étant demandée, l'ordre du jour ainsi amendé est accepté à l'unanimité par un lever de mains.

2 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

GED 80534

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à une majorité évidente avec remerciements à son auteure.

3 LETTRES ET PETITIONS

Le président a reçu une lettre d'un habitant de notre commune que la chancellerie n'a pas transmise aux membres puisque celle-ci comportait des caractères injurieux et incohérents. Ceux qui le souhaitent peuvent en prendre connaissance auprès de la chancellerie.

Il a également reçu un courriel de Mme Dominique Bressoud (PS), qui présente sa démission en tant que membre suppléante pour la fin de ce mois.

4 NOMINATION D'UN·E MEMBRE ET/OU D'UN·E SUPPLEANT·E A LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES, SUITE A LA DEMISSION DE M. NIELS ROSSELET-CHRIST

Le président laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre.

Au nom de son groupe, M. Niels Rosselet-Christ (UDC) propose :

- M. Loïc FREY (UDC)

Aucun autre candidat n'étant présenté, **M. Frey est élu** tacitement **membre de la Commission de gestion et des finances**.

Le président laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre suppléant.

Au nom de son groupe, M. Niels Rosselet-Christ (UDC) propose :

- M. Jason SCHWEIZER (UDC)

Aucun autre candidat n'étant présenté, **M. Schweizer est élu** tacitement **membre suppléant de la Commission de gestion et des finances**.

5 CREDIT DE 3'757'000 FRANCS POUR DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU SITE DUBIED

GED ACG 80477 | RCG 80027

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité (DTEM).

M. SIVIGNON (cc) présente brièvement le rapport et fera beaucoup moins long qu'au mois de mai, en tout cas dans un premier temps, et répondra volontiers aux questions après. Le dossier est à peu près identique de celui qui avait été présenté alors. Le Conseil communal y a apporté des réponses aux questions soulevées dans ce rapport, notamment en lien avec la pollution. Il rappelle que ce dossier est passé six fois en commission : trois fois en Commission de gestion et des finances, deux fois en Commission d'urbanisme, d'énergie et de développement durable et une fois en Commission des travaux publics. Il a fait l'objet de deux séances de présentation, une fois avec une visite sur place, un samedi matin, à laquelle tous les conseillers généraux étaient invités, et une fois avec une réunion un lundi soir pour présenter le dossier. Le Conseil communal espère, à l'occasion de toutes ces commissions et de toutes ces séances, avoir pu répondre à toutes les questions que les membres avaient à ce sujet. Évidemment, s'il devait encore y en avoir, il se fera un honneur d'y répondre à nouveau ce soir.

Le président donne la parole à la Commission de gestion et des finances (CGF).

M. Nicolas BÉRANECK (PS) prend la parole au nom de la Commission de gestion et des finances (CGF) :
« La Commission de gestion et des finances a examiné ce rapport lors de sa séance du 27 octobre 2025. »

Il convient tout d'abord de rappeler que la commission avait déjà préavisé favorablement une première version de ce rapport lors de sa séance du 28 avril 2025. Le Conseil général avait ensuite refusé d'entrer en matière en mai dernier.

Suite à ce refus, le Conseil communal a sollicité à nouveau la Commission pour comprendre les raisons du vote négatif. Il est ressorti que c'était principalement le risque financier lié à la pollution qui nécessitait d'être mieux détaillé.

Cette seconde version apporte des compléments substantiels sur deux points essentiels :

Premièrement, la question de la pollution et de la gestion des déchets est désormais précisée avec des diagnostics complets et des montants chiffrés intégrés au crédit. Un diagnostic a été réalisé sur le bâtiment à acquérir, et les coûts d'assainissement sont estimés à 195'000 francs HT.

Deuxièmement, le lien avec l'extension du réseau de chauffage à distance vers le quartier St-Gervais est clarifié. Sans l'acquisition de cette parcelle, l'extension du CAD ne pourra pas se faire, car il n'existe pas d'autre emplacement viable pour une nouvelle chaufferie.

La Commission relève également que le projet se finance pour plus de la moitié de ses charges d'amortissement et d'intérêt par les revenus issus des loyers du CAD, des places de parc et de la location des locaux. Les retombées indirectes seront également positives pour notre région.

Après discussion, la Commission préavisé favorablement ce crédit par 4 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

Le vote partagé reflète les enjeux importants de ce dossier, mais aussi la conviction d'une majorité de commissaires qu'il s'agit d'un investissement stratégique nécessaire pour l'avenir économique de notre commune. »

Le président donne ensuite la parole à la Commission de l'urbanisme, de l'énergie et du développement durable (CUEDD).

M. Baptiste VAUCHER (PS) prend la parole au nom de la Commission de l'urbanisme, de l'énergie et du développement durable (CUEDD) et indique que le projet lui semble pertinent. La Commission remercie le Conseil communal pour l'analyse des matériaux. Cet investissement a permis de rassurer et d'effacer les craintes des commissaires à ce sujet. Le projet, en vue des affectations proposées de places de parc et de chauffage à distance, leur semble pertinent au vu du site Dubied. La Commission préavisé donc favorablement cette demande de crédit, dans une logique de développement urbanistique pour le Val-de-Travers et une valorisation de cette zone emblématique qui a une grande richesse industrielle et qui revitalise cet endroit et renforce notre identité.

Le président passe la parole aux différents groupes.

M. Jean-Marc HIRSCHY (PS) s'exprime à son tour : « *Quand cette demande est parvenue la première fois au Conseil général le 19 mai dernier, le groupe socialiste avait déjà largement fait part de son soutien à ce projet que nous avons qualifié « d'ambitieux et structurant pour la région, démontrant un signal politique fort ».* La nouvelle version qui nous est proposée ce soir a été ajustée pour répondre aux questions soulevées par la majorité de notre hémicycle. Le point principal à clarifier était celui lié aux risques de pollution et les coûts d'assainissement associés. Le nouveau rapport apporte toutes les réponses à ces problématiques et clarifie les enjeux relatifs à une éventuelle pollution, que la Commune

achète ou non cette parcelle. Pour ce faire, le rapport explique, dans le détail, deux ordonnances fédérales qui entrent en jeu en pareil cas et prévoit les coûts hypothétiques dans le projet par souci de transparence.

Le Conseil communal a organisé plusieurs séances d'information sur ce projet. Presque tous les partis étaient représentés et ont pu poser toutes les questions souhaitées. Notre groupe remercie le Conseil communal pour cette initiative qui a permis de renforcer notre conviction dans la cohérence et la nécessité de ce crédit.

Que dire de plus qu'au mois de mai ou qu'au cours de ces séances pour tenter de convaincre les quelques personnes encore incertaines de leur vote ?

Cinq mots : C'est un très bon projet !

Tout d'abord c'est un très bon projet pour le développement économique de notre Commune. En effet, tous les acteurs publics ou privés s'accordent sur le fait que les raisons principales qui retiennent d'éventuelles entreprises à s'installer sur le site Dubied sont le manque de place de stationnement pour les employés-e-s et le manque d'accès routier, en particulier par camion. Nous sommes convaincus que l'impulsion donnée par la Commune va porter ses fruits en attirant des entrepreneurs et, peut-être inciter d'autres acteurs à se lancer dans des démarches similaires en ce qui concerne l'offre de parking.

Ensuite, c'est un très bon projet collaboratif. Et oui, c'est la première fois en 40 ans qu'une réelle collaboration a pu se mettre en place entre la Commune et les propriétaires du site Dubied qui soutiennent cette dynamique positive. Accepter ce crédit ce soir sera pour eux un signal fort et motivant, qui leur permettra de voir du concret dans leurs démarches.

C'est aussi un très bon projet pour les finances de la Commune. Même si le montant du crédit peut paraître important en raison de la durée d'amortissement, la charge annuelle pour la Commune est de 50'000 francs. Ce montant sera grandement, voire totalement compensé par les revenus annuels que la Commune obtiendra en exploitant les places de stationnement et le bâtiment. Au final, la facture sera infime, voire nulle, ce qui est extrêmement rare, comme mentionné par le Conseil d'État lui-même, lors de la soirée d'information.

Et enfin, c'est un très bon projet écologique. En associant l'extension et le bouclage du chauffage à distance de Couvet, ce projet trouve une solution élégante, efficace et économique à la limite actuelle atteinte par le CAD. Rappelons ici que le chauffage à distance permet la valorisation des énergies renouvelables, la réduction significative des émissions de CO2 et l'optimisation de l'efficacité énergétique globale. Si nous refusons ce crédit ce soir, nous signons l'arrêt définitif de l'extension du CAD à Couvet, privant ainsi toutes les personnes vivant à St-Gervais de pouvoir bénéficier de ce système de chauffage écologique.

Vous l'aurez compris, notre groupe est totalement convaincu par ce projet et le ratifiera à l'unanimité. Nous espérons que les autres partis, quelle que soit leur orientation politique, en feront de même pour soutenir le développement économique, l'esprit collaboratif, les finances et l'écologie de notre commune. »

M. FREY (UDC) prend la parole à son tour : « Avant de commencer, nous tenons tout d'abord à préciser qu'à nos yeux, notre parlement est compétent à prendre des décisions justes pour notre commune et trouvons désagréable que six mois après, parce que notre vote n'a pas plu au Conseil communal, on tente de nous le refaire passer en force.

Notre groupe vous invite à refuser ce crédit de 3'757'000 millions de francs pour développer l'attractivité du site Dubied. Non pas par manque d'ambition pour ce lieu, mais parce que le projet présenté ne garantit ni la maîtrise des risques, ni la bonne gestion des finances communales, ni un partage équilibré des responsabilités entre public et privé.

Les investigations de pollution ne sont pas terminées, l'estimation des coûts d'assainissement sous-estimée et la suite des analyses n'est pas planifiée. On nous demande d'investir avant même de connaître l'ampleur des risques environnementaux et financiers.

Pour notre groupe, il est irresponsable d'engager plusieurs millions dans ces conditions. Nous devons d'abord connaître la facture et ensuite décider.

Le site Dubied appartient à une vingtaine de propriétaires privés. Or, le projet consiste à ce que la Commune achète, rénove, aménage et assume des risques pour des biens qui ne lui appartiennent pas.

Pour notre groupe, la ligne est simple et claire : ce n'est pas à la Commune d'investir dans le privé. C'est au privé de développer le site Dubied, avec l'aide, l'appui et l'expertise de la Commune, mais pas avec son portefeuille.

La Commune doit planifier, faciliter, accompagner : oui. Mais elle ne doit pas se transformer en investisseur immobilier. Elle ne doit pas jouer au Monopoly avec l'argent de ses habitants. Plus de deux millions concernent l'achat et le réaménagement de la parcelle 3703 pour créer 22 places de parking et peut-être accueillir, un jour, une nouvelle chaufferie du CAD.

Ces objectifs sont incertains, conditionnels, et reposent sur des « si » multiples. En plus, les revenus annoncés sont dérisoires : 32'000 francs par an pour plus de deux millions investis ! Qui accepterait une telle opération à titre privé ? Pourquoi la Commune devrait-elle le faire ?

La Commune investit pour augmenter la valeur d'un site privé, sans contreparties fermes, sans engagements clairs, sans accords de développement. Les propriétaires bénéficieront de l'effet d'aubaine, alors que le risque est porté par la collectivité.

Pour notre groupe, c'est un transfert de risques du privé vers le public, et ce n'est pas acceptable.

Aucun calendrier précis, aucune garantie foncière, des procédures notariées incertaines, des marchés publics à lancer...

On nous demande de voter un crédit alors que rien n'est verrouillé. On ne vote pas un crédit à blanc de 3,7 millions sur la base d'un projet encore en construction.

Oui, nous voulons voir le site Dubied se développer. Oui, nous voulons qu'il retrouve une dynamique économique. Mais pas sur la base d'un montage où :

- *Les risques sont inconnus,*
- *Les coûts sont incertains.*

L'investissement est public et les bénéfices futurs essentiellement privés, et où la Commune sort de son rôle pour devenir promotrice immobilière. De plus, la Commune a déjà bien assez de bien à entretenir avant de jouer les promoteurs.

Notre vision est différente de celui du Conseil communal. Aux privés de développer du privé, avec l'appui de la Commune – pas avec ses finances.

Pour toutes ces raisons, notre groupe vous invite à refuser ce projet et l'entrée en matière. »

M. Mike CORTESE (PLR) s'exprime en ces termes : « Six mois plus tard, nous revoilà face au même objet : le développement du site Dubied. Même dossier, mêmes enjeux... mais pas le même montant. Le crédit demandé augmente de 435'000 francs par rapport à ce qui nous avait été présenté en mai dernier.

Le groupe PLR a pris connaissance avec attention des compléments apportés au rapport et en remercie le Conseil communal.

Comme nous l'avions exprimé il y a quelques mois, nous reconnaissons pleinement l'importance stratégique du développement du site Dubied pour notre commune. Le potentiel de développement est réel, et sans un premier élan, il est évident que ce site risque de rester figé encore longtemps. Dans cette perspective, l'acquisition de la route constitue, à notre sens, un élément essentiel pour lancer la dynamique et encourager les autres propriétaires à s'engager également.

Nous tenons également à souligner que le développement du chauffage à distance est tout aussi central dans ce projet. C'est une opportunité importante pour poursuivre l'extension de ce réseau et renforcer une solution énergétique durable pour notre commune.

Cependant, les craintes que nous avons exprimées il y a quelques mois se confirment en partie. Les éléments liés à la pollution du sol sont désormais mieux documentés, et cela renforce certaines réserves au sein de notre groupe ou, au contraire, en rassure d'autres.

Toutefois, plusieurs points continuent de nous interroger :

- *D'abord, nous n'avons aucune garantie que tous les propriétaires adhéreront au projet global. Comment le Conseil communal compte y remédier ?*
- *Ensuite, le prix d'achat de la parcelle et des aménagements reste jugé élevé par une majorité de nos membres, surtout au vu des nouvelles informations en matière de pollution des sols. Nous espérons que le Conseil communal a fait tout ce qu'il pouvait pour renégocier ce prix compte tenu des nouvelles informations.*
- *Enfin, la question de l'équité se pose : alors que nos PME doivent financer leur propre plan de mobilité et leurs propres places de parking, pourquoi la Commune assume-t-elle ici la mise à disposition d'un parking ?*

Cela dit, nous entendons aussi la volonté du Conseil communal et du Canton de redonner vie à ce site industriel « des seventies ». Nous partageons évidemment cette vision d'avenir. Nous prenons note également du prêt sans intérêt souhaité par le Conseil d'État — preuve qu'attendre et ne pas se précipiter a parfois du bon.

Nous relevons par ailleurs que les 1'000 m² de surfaces libres représentent une opportunité financière pour la Commune, ce qui n'est pas négligeable au vu de nos finances communales.

Nous souhaitons toutefois nous assurer que le Conseil communal optimisera le prix de location selon le prix du marché et non selon le prix minimum annoncé dans le rapport.

J'en viens maintenant à la passerelle. Vous le savez, c'est un point qui interroge notre groupe depuis le début. Pas pour son intérêt patrimonial, qui est réel, mais pour son utilité concrète. Ceci dit, nous sommes conscients que la démolition de cette dernière coûterait quasiment aussi cher que sa rénovation. Dans un esprit de responsabilité, nous avons renoncé à proposer un amendement.

Nous attirons toutefois votre attention et particulièrement celle du Conseil communal sur un risque très concret : la rénovation de la passerelle ouvrira le chemin piéton aux places de stationnement d'espaceVAL. À notre connaissance, cette passerelle avait d'ailleurs été en partie condamnée pour cette raison il y a quelque temps.

Nous demandons donc au Conseil communal de mettre en place une vraie stratégie pour empêcher l'utilisation abusive de ces places réservées aux clients d'espaceVAL. Et soyez assurés que le PLR veillera à ce que des mesures soient mises en œuvre.

Pour terminer au sujet de la passerelle, nous aimerions savoir si des demandes de subventions, autres que celles octroyées par le Canton, ont été envisagées auprès d'organismes ou entités diverses ?

En conclusion, vous l'aurez compris : notre groupe demeure partagé sur ce projet. C'est pourquoi nous avons décidé de laisser la liberté de vote à chacun de nos membres. »

M^{me} Marie France PERRIN (AGORA) prend la parole à son tour : « *Nous remercions le Conseil communal pour son rapport.*

Le prix du projet, 3'757'000 francs, est important et les membres du groupe Agora regrettent le manque de transparence sur le prix d'achat de la parcelle 3703. Ils désapprouvent aussi les conditions imposées par le vendeur, par exemple l'obligation pour la Commune de rehausser à ses frais le pont roulant se trouvant sur le bout de la parcelle que le vendeur souhaite conserver. Nous regrettons que ce dernier veuille morceler la parcelle et se garder une partie du bien-fonds.

Par contre, nous pensons que la route doit être refaite et qu'il est judicieux de prendre les devants, donnant ainsi une impulsion au développement du site.

Concernant la deuxième étape du chauffage à distance sur les rues du Midi et St-Gervais, nous regrettons l'urgence du projet. Nous avons l'impression que nous n'avons pas le temps de trouver d'autres solutions pour accueillir cette chaudière, concédant toutefois que l'endroit se prête bien à cet usage.

Nous prenons bonne note de la proposition du Canton d'octroyer un prêt de 1,4 million sans intérêt sur 25 ans en cas d'acceptation du projet.

Nous restons dubitatifs sur l'utilité de la passerelle, qui à notre sens sera source de problème avec les parages de véhicules sur les places réservées à espaceVAL pour se rendre sur le site Dubied.

Au vu de ces différents points, libre à chaque membre de notre groupe de voter selon son intime conviction. »

M. Philippe VAUCHER (POP) prend la parole en ces termes : « *Le projet qui nous est présenté ce soir est un bel exemple d'un projet gagnant-gagnant. Ou peut-être devrais-je dire plutôt gagnant-gagnant, gagnant-gagnant, gagnant... Mais je crains d'oublier un « gagnant ».*

Gagnant pour la population du sud de Couvet, car permettant de développer le chauffage à distance au sud du village.

Gagnant pour la sécurité d'approvisionnement en chaleur pour l'ensemble du CAD, car permettant la création d'une boucle de distribution.

Gagnant pour l'économie locale qui pourra se développer grâce à une route d'accès adaptée aux véhicules actuels et l'indispensable création de places de parc.

Gagnant pour les personnes qui pourront occuper les places de travail ainsi développées.

Gagnant pour les rentrées fiscales de notre Commune, car qui dit développement économique dit recettes fiscales.

Gagnant pour l'entretien général des bâtiments, car si le site est plus attractif et rentable, cela permettra aux propriétaires d'entretenir et développer le bâti.

Gagnant pour pérenniser la mémoire patrimoniale industrielle de notre région.

Gagnant pour les générations futures auxquelles nous ne laisserons pas une friche industrielle en ruine.

Enfin, gagnant pour les finances communales puisque le projet est bénéficiaire.

Maintenant que l'étude complémentaire demandée par la droite le 19 mai a été réalisée, étude ayant, je le rappelle, coûté 18'000 francs, mais qui nous permet de chiffrer précisément les éventuels surcoûts liés à la dépollution, il n'y a plus à hésiter. Acceptons ce projet soutenu par le Conseil d'État, allons de l'avant avec ambition en regardant vers l'avenir plutôt que dans le rétroviseur.

Vous l'aurez donc compris, le POP appuie cet excellent projet et acceptera le crédit tel que proposé. Pour notre région, nos habitant-e-s et les générations futures. »

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) souhaite ajouter quelques mots supplémentaires. Son groupe a quand même de la peine avec cette forme de précipitation sur ce rapport qui est tout de même d'une ampleur conséquente. En effet, ce site très peu valorisé, et ce depuis des décennies. Et voilà que le Conseil communal, en mai dernier, proposait un projet sans réelles garanties tangibles, en expliquant que c'est une opportunité qu'il fallait saisir sans attendre. Tout soudain, ça devient urgent. Or, l'autorité du Législatif a mis un frein à cette précipitation, ce qui a poussé le Conseil communal à revoir la copie. Six mois plus tard, voilà qu'il revient à la charge, certes avec des éléments de réponse, tout du moins partiels. L'UDC le remercie quand même sur ce point-là. Mais il y a aussi une augmentation du crédit. Près d'un demi-million, soit près de deux points d'impôts. Ce alors qu'une seule partie des préoccupations légitimement exprimées a reçu des réponses et de surcroît de manière partielle. L'UDC relève par exemple le point sur la pollution. Certes, il y a eu des réponses, mais le risque reste largement sous-estimé.

Puis l'année 2025 voit le Conseil communal piquer soudainement un sprint sans nous donner de garantie sur la viabilité à moyen et long terme. Or, pour un projet de cette ampleur, ce n'est pas un sprint, c'est un marathon qu'il faut mener. À chaque fois que notre Commune a voulu se précipiter sur de grands projets, elle en a payé le prix fort. Par exemple, de tout ce qui touchait de près ou de loin aux extensions des collèges. Le Conseil général a dû voter deux crédits supplémentaires parce qu'il fallait faire tout vite. Finalement, il a dû voter encore deux crédits supplémentaires parce qu'en fait, ça n'a pas joué. À l'inverse, les zones 30, le Conseil communal voulait faire vite mais le Conseil général a dit non, il faut revoir la copie. Résultat, le projet était meilleur et ça a coûté moins cher. Tout ça pour dire que la précipitation n'est peut-être pas la meilleure des conseillères dans des projets de telle ampleur. Oui, l'UDC a à cœur de voir cet endroit revivre plus intensément et dynamiser notre région, mais souhaite quand même que les choses se fassent dans le bon ordre et avec prudence.

M. SIVIGNON (cc) remercie les groupes pour l'accueil globalement favorable. Il va essayer de répondre à toutes les questions. Il commence par répondre au groupe UDC qui parle de précipitation : comme dit en introduction, le dossier est quand même passé six fois en commission. Tout le monde a eu très largement l'occasion de poser toutes les questions. Quand il entend qu'il y a des questions qui n'ont pas reçu de réponses, il le regrette sincèrement. Il ne sait pas qui du groupe UDC a participé aux séances d'information, mais il y a peut-être eu des manquements de ce côté, car il n'a vu personne de ce groupe aux informations publiques faites au niveau du Conseil général. Il ne peut donc que regretter que l'UDC ait encore des questions à ce stade du projet. Quand un projet est passé six fois en commission, il n'est plus question de précipitation. Est-ce que c'est un sprint ? Oui, évidemment : il y a des opportunités parfois qu'on ne peut pas se permettre de laisser passer. Les places de crèche, par exemple, les autorités auraient pu dire aux familles d'attendre un an de plus pour avoir des places disponibles. Mais cela n'a pas été le choix du Législatif, qui a choisi d'aller de l'avant avec les crèches, mais il n'y aurait pas eu de problème d'attendre encore un an de plus. Il fallait juste pouvoir dire aux familles que non, il n'y aurait pas eu de places supplémentaires. Là c'est un autre contexte, celui du développement économique de la région, et ce développement doit être calqué sur le rythme des entreprises, de la région aussi et sur le rythme que les propriétaires, qui sont maîtres de la zone, souhaitent pouvoir donner. Ce site, ça fait 40 ans qu'il est en mains privées et c'est ça le résultat d'aujourd'hui.

La Commune peut aussi rêver qu'il y ait un mécène qui gagne au loto et qui soit d'accord d'investir 5 ou 6 millions sur ce site. Peut-être que ça arrivera un jour, qui sait. Mais maintenant, il y a une opportunité avec beaucoup de propriétaires qui sont motivés à développer le site et le Conseil communal pense qu'il faut la saisir. Elle doit être synchronisée avec le réseau de chauffage à distance, avec le développement, la réfection de la Grand-Rue de Couvet, qui se fait maintenant. C'est au mois de juillet que le CAD doit

être installé. Si on ne va pas de l'avant aujourd'hui, ces opportunités seront perdues. Il faut les saisir aujourd'hui. C'est le site Dubied qui est en jeu. Ce n'est pas n'importe quel site, c'est un site inscrit au niveau cantonal, soutenu par l'entier du Conseil d'État. Il faut aussi être bien conscient que, en allant plus doucement, le train sera passé. Il sera passé pour la commune, pour le chauffage à distance, pour les habitants de Couvet, pour l'image de la commune et pour le dynamisme économique.

Dubied, c'est quatre hectares de zones d'activités économiques. Seulement un hectare est disponible pour l'accueil de nouvelles entreprises. C'est vraiment le choix du Conseil général ce soir de laisser passer le train encore une fois ou non, mais il ne faut pas croire que ce dossier reviendra dans un an ou deux, selon le rythme souhaité par l'Assemblée : les vendeurs ne seront plus vendeurs. Il n'y aura plus d'intérêt de le faire. Il n'y aura plus l'opportunité économique d'implanter un bâtiment qui amènera des revenus d'argent pour amortir le projet. Si le projet est refusé ce soir, le Conseil communal en prendra acte et mettra le rapport dans un tiroir et libre à quelqu'un, dans cinq, dix ans, de le reprendre et de réessayer une nouvelle fois.

Le vendeur de la parcelle 3703 était vendeur il y a quinze ans à peu près. Ça avait capoté à l'époque pour différentes raisons. Ce n'était même pas arrivé jusqu'au Conseil général, parce qu'il y avait eu des différends sur certaines choses. Aujourd'hui, ce propriétaire est toujours vendeur. M. Sivignon l'a encore rencontré après le mois de mai, après le refus du Conseil général sur le premier projet, il a dit qu'il croyait encore au projet et qu'il était toujours motivé par vendre ce bâtiment pour qu'une chaufferie puisse y être installée et était toujours motivé pour que des places de stationnement soient créées. Il est encore revenu pour faire le diagnostic pollution organisé par le service en vue de ce crédit.

Les conduites du CAD, pour les poser, il faut avoir une option pour la chaufferie, comme expliqué dans le rapport. Donc précipitation peut-être : du point de vue de l'UDC. Mais le Conseil communal est contraint par des délais qu'il doit tenir s'il veut pouvoir concrétiser ce projet. C'est le lot des entreprises aujourd'hui, c'est le lot de la Commune. L'Exécutif essaie de suivre ce schéma-là. Il essaie d'accompagner le dynamisme économique de la commune et il essaie de faire rayonner la commune assez loin et de faire briller ce site Dubied.

L'UDC a parlé de la pollution du sol, qui a été mentionnée à plusieurs reprises. Ce point a été longuement expliqué dans les séances, dans le rapport et dans la présentation envoyée par la suite. L'impact auquel la Commune est exposée en achetant quelque chose ou en rénovant le site Dubied, ce n'est pas la pollution des sols mais la pollution des bâtiments. C'est ce coût qui a été évalué plus précisément, qui a fait l'objet d'études entre juillet et août. Et ce sont les 211'000 francs supplémentaires proposés dans le rapport. Ça n'a rien à voir avec la pollution du sol. M. Sivignon insiste vraiment là-dessus parce qu'il se peut que dans six mois, un an, deux ans, une fois que le Canton aura fini les analyses de pollution du site, le Conseil communal revienne devant le Législatif pour faire voter un crédit de 100, 200 ou 300'000 francs, parce que légalement, par l'ordonnance fédérale sur les sites pollués, la Commune est responsable d'assainir les zones polluées qui ont un impact néfaste sur les eaux souterraines. Cela n'a absolument rien à voir avec ce projet. Il y a eu de nombreuses questions qui ont été posées à ce sujet-là dans les commissions et dans les séances d'information publiques. Il est regrettable de devoir l'expliquer à nouveau ce soir, mais c'est vraiment un fait. L'ordonnance sur les sites pollués sera applicable indépendamment de la décision ce soir, il faut vraiment être très au clair là-dessus. La pollution concernée dans ce crédit, c'est celle des bâtiments : de l'amiante, de la peinture au plomb, etc. Ces 200'000 francs prévus prennent la totalité de ce que l'entreprise mandatée pour faire ces analyses a donné comme élément de réponse au niveau des coûts de dépollution à faire. Les experts sont allés sur le site, ils ont prélevé tous les échantillons là où ils pensaient qu'il y avait de l'amiante, du plomb, comme ça se fait dans tous les bâtiments, à chaque fois qu'il y a des chantiers. Ce n'est pas seulement applicable à la commune, c'est applicable à chaque chantier. Ils ont évalué toutes les données. Le Conseil communal n'a aucun élément pour dire qu'ils ont fait un mauvais travail, bien au contraire. Le Canton travaille avec cette même entreprise depuis longtemps, Il a pu attester qu'ils avaient fait du très bon travail sur de précédents projets.

Le Conseil communal a donc tout lieu de croire que les chiffres annoncés pour la dépollution des éléments identifiés sont tout à fait corrects. Ils ont d'ailleurs pris une marge de 30 % sur ces évaluations de pollution, justement du fait des risques qu'ils ont quand ils prélèvent des échantillons. Est-ce que ce risque a été sous-estimé ? Ça, c'est leur travail, ce sont eux les experts. Personnellement, M. Sivignon n'est pas expert en diagnostic bâtiment et, sauf erreur, ne pense pas qu'il y ait des experts dans le groupe UDC.

Les 54'000 francs supplémentaires sont liés à la modification de l'ordonnance fédérale sur la gestion des déchets, parce qu'il y a les seuils de HAP qui imposent de mettre les bitumes en décharge spéciale. Quand la route sera dégradée, peut-être qu'il y aura beaucoup plus de bitume à mettre en décharge spéciale.

Les 160'000 francs supplémentaires sont du fait des délais qu'il peut y avoir. Donc, on rajoute 5 % d'incertitude sur ces devis, puisque même les entreprises ne s'engageraient plus avec des devis à plus ou moins 10 %.

Comme dit, cela fait 40 ans que ce sont des privés qui sont maîtres du site. À chaque année qui passe, il y a des privés qui ont moins de moyens, qui souhaitent aussi vendre leurs biens et chaque propriétaire supplémentaire, quand il y a une division parcellaire qui se fait, une modification cadastrale, et bien c'est une personne de plus à mettre autour de la table, ce qui est compliqué. L'association des propriétaires du site Dubied a quasiment réussi à mettre tout le monde autour de la table. Ils ont validé ce projet aussi de leur côté. Mais c'est vrai qu'à chaque fois qu'il y aura une division parcellaire, c'est un acteur de plus à contacter, avec qui négocier et cela rendra la chose encore plus compliquée. Il y a plus de 20 propriétaires, donc un propriétaire supplémentaire tous les deux ans fera 21, 22, 23 et à chaque fois ça sera plus compliqué. Donc oui, il y a cette fenêtre d'opportunité aussi vis-à-vis de la complexité du dossier, parce que chaque propriétaire peut amener son grain de sable et faire capoter le projet.

Le crédit à voter ce soir est une autorisation de dépense et non pas une obligation de dépense. Qu'est-ce qui se passe si des propriétaires refusent ? Si le propriétaire de la parcelle 3703 refuse de vendre, c'est bien simple, la Commune ne dépensera pas un rond. Si les propriétaires ne sont pas d'accord avec ce projet, si finalement ils retournent leur veste et disent non, et bien le Conseil communal n'aura plus l'autorisation de dépenser. Et puis s'ils ne sont finalement pas d'accord de signer les actes notariés, rien ne se fera. Donc finalement, le risque, au niveau communal, à ce stade, est nul, puisque si quelqu'un se désiste, aucun projet ne peut se concrétiser. Par contre, au niveau des revenus financiers, ce n'est pas plus incertain, par exemple, que quand le Conseil communal a présenté au Législatif les bâtiments pour la crèche, soit plus de 10 millions de crédits présentés au Conseil général. Lors de la présentation de ce crédit, il n'y avait pas une seule famille nouvelle qui habitait au Val-de-Travers, qui avait signé un contrat pour venir acheter une maison ou un contrat pour ses enfants. Donc, adossé à tous ces millions pour la crèche, il n'y avait pas un seul centime de revenu en contrepartie à ces structures-là. Le Conseil général a voté ces projets parce qu'il y croyait et pensait que c'était une très bonne idée pour la commune de le faire. C'est exactement la même chose aujourd'hui.

Il y a aussi un prélèvement fait dans le fonds pour les taxes d'équipement. Pourquoi ? C'est exactement la même chose que quand des zones d'activité économique affectées au développement des activités industrielles sont ouvertes, c'est la Commune qui s'en chargea, qui construit les routes, qui amène les canalisations. C'est exactement l'analogie à faire avec ce site. Aujourd'hui, la route est dans un état catastrophique et ne permet pas à grand monde de passer. Le Conseil communal va équiper cette zone d'activité économique de quatre hectares, qui n'existe nulle part ailleurs à Val-de-Travers. Le Conseil communal pense que c'est indispensable pour l'activité économique de la commune.

Si le crédit est voté ce soir, un courrier est déjà prêt à être envoyé demain aux propriétaires des parcelles pour leur proposer des rendez-vous afin de leur expliquer exactement ce qui est proposé comme division cadastrale, au niveau des conditions, de ce qui peut être fait sur le site. C'est un travail de fourmi que va commencer le Conseil communal. Le travail fait jusqu'à maintenant, c'était la partie « facile » : c'est demain que la partie compliquée va commencer. Tout le possible sera fait pour que tout le monde continue à adhérer au projet et que tous croient à ce site Dubied pour lui redonner le lustre qu'il mérite.

Agora parlait de transparence au niveau des prix. La transparence a été laissée au niveau de la Commission de gestion et des finances, car des intérêts privés sont aussi en jeu et il est tout à fait compréhensible qu'un privé ne souhaite pas que soient étalés sur place publique les revenus qu'il peut tirer de son bâtiment.

Concernant la notion de taxe d'équipement : toutes les nouvelles constructions sont soumises à la taxe d'équipement, qui va dans un fonds spécial, qui sera effectivement dédié à l'équipement des zones d'activités économiques et des zones d'habitation que possède la Commune. Ce n'est donc pas un cadeau spécifique à quelques PME que la Commune fait. Ce genre d'idée préconçue est malheureusement applicable à chaque fois que la Commune dépense des sous : par exemple, si elle refait une route, pour certains habitants, la Commune privilégie quelqu'un. Non. La Commune entretient les routes qui méritent le plus d'être entretenues.

Chaque investissement est une pesée d'intérêts que le Conseil communal fait en permanence. Et là, c'est vraiment la bonne situation. La route devant Dubied est dans un état catastrophique, elle mérite d'être équipée, elle mérite d'être refaite, comme de nombreuses routes communales. Mais là, derrière, il y a quatre hectares qui peuvent être développés. Donc il y a un effet multiplicateur sur la mise à niveau de cette route qui est absolument énorme et qui mérite d'être fait. Il est également à noter que dans le rapport, le parking sera payant. C'est la politique communale. Quand la Commune fait ce type de projet, elle l'a fait par exemple à moitié avec des privés, où il a été aménagé cinq places de stationnement parce qu'il y avait un gros problème dans une rue où les services de secours ne pouvaient plus passer, il a été créé des places de stationnement payantes et le tout sera amorti en 7 à 8 ans. Le prix de ces places de stationnement est fixé dans un arrêté du Conseil communal. Des entreprises, entre autres une qui se trouve sur le site Dubied, se sont déjà approchées du Conseil communal pour réserver ces places de parc payantes dès qu'elles se libèrent. Alors oui, le revenu de ces places de stationnement sera optimisé. Les propriétaires de la parcelle 3703 sont vendeurs à certaines conditions. Le Conseil communal pense qu'au prix proposé, il arrive à faire un projet qui mérite d'être développé, qui mérite d'être concrétisé. Évidemment, s'il y a la moindre opportunité avec lui d'améliorer encore la situation, il le fera.

Concernant la passerelle : ce point avait également été discuté en séance. Ce sujet fera l'objet d'une attention spéciale au sein du Conseil communal, qui en a déjà discuté en interne. Il sera très vigilant à la fois sur la réfection et l'utilisation des places de stationnement. Les mesures nécessaires seront prises par rapport à cette passerelle, mais l'Exécutif remercie le Législatif de ne pas bloquer le projet pour ça. C'est un très bon signal.

Concernant le pont roulant, c'était un point de détail aussi. Ce n'est pas un caprice du propriétaire de la parcelle 3703, c'est juste que le pont roulant induit la même limitation que la marquise qui est tout le long du site. En fait, c'est le pont roulant qui deviendra la limitation en hauteur. Il est actuellement limité à 3m80 et le but serait de passer au-delà de quatre mètres. Et puis les coûts évalués avec les entreprises sont négligeables par rapport à ce qui est présenté dans le projet. Le pont roulant n'est vraiment pas un point bloquant. Sans ce pont roulant, le projet ne peut tout simplement pas se faire et la situation est exactement la même avec la tour Harcan qui est tout au bout du site : il y a une casquette devant ce bâtiment et il y a déjà eu des discussions avec le propriétaire qui a aussi donné son feu vert pour la suppression de cette marquise parce qu'elle limite aussi la hauteur. Il faut donc une cohérence sur tout le long de la rue sinon, effectivement, les travaux n'auront aucune influence bénéfique sur la hauteur de circulation.

L'entrée en matière étant combattue, le président passe à son vote. **Elle est acceptée par 31 OUI, contre 8 NON.**

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) souhaite une suspension de séance de deux minutes.

Le président l'accorde, reprend la séance à 20h33 et passe ensuite à l'examen de détail.

C'est par 25 OUI, contre 13 NON que le Conseil général approuve le crédit de 3'757'000 francs pour développer l'attractivité du site Dubied, tel que présenté par le Conseil communal. Il y a 1 abstention.

6 CREDIT COMPLEMENTAIRE DE 255'000 FRANCS POUR LES TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE PIERRES A NOIRAIGUE

GED ACG 81171 | RCG 80058

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité (DTEM).

M. SIVIGNON (cc) prend rapidement la parole pour les deux crédits complémentaires des deux projets initiés en 2021. Un s'est très bien passé, le crédit de 255'000 francs pour finaliser les travaux de Noiraigue. Il y a eu un très léger dépassement du coût absolu du projet, qui était devisé à plus de 7 millions de francs. Par contre, les mesures étaient très bien exécutées et la Confédération a augmenté le subventionnement prévu pour ce projet de 35 à 39 %, ce qui fait 358'000 francs de moins à la charge de la Commune. C'était plutôt une bonne nouvelle de finir ces travaux dans ces conditions.

Même situation au crédit complémentaire pour les travaux de Môtiers. Les travaux se sont un petit peu moins bien passés, mais le dossier était beaucoup plus vieux aussi. C'est un dossier qui avait été initié en 2016, qui a dû être réactivé dans la précipitation, en l'occurrence en 2021 sur mandat du Canton, qui attaquait des travaux aussi, et il fallait assurer une synchronisation entre les travaux cantonaux et communaux pour garantir la minimisation des coûts. Il y a eu quelques problèmes avec la question foncière qui avait été mal prévue dans le dossier initial et aussi avec la gestion des entreprises dont les demandes appelaient 400'000 francs de travaux supplémentaires sur lesquels le Conseil communal s'est battu pour les refuser. Au final, il reste un tout petit surplus, qui n'a malheureusement pas pu être compensé.

Le président donne la parole à la Commission de gestion et des finances (CGF).

Au nom de la CGF, M. CORTESE (PLR) prend la parole en ces termes : « *La Commission de gestion et des finances (CGF) s'est réunie le 27 octobre 2025 afin d'examiner le rapport relatif à la demande de crédit complémentaire de 255'000 francs pour les travaux de protection contre les chutes de pierres à Noiraigue.*

Pour rappel, en mai 2021, le Conseil général avait octroyé un crédit de 7'000'000 de francs pour la réalisation de ces travaux. Après trois ans de chantier, le projet est désormais achevé. Le bilan financier fait apparaître un dépassement d'environ 255'000 francs, pour lequel le présent crédit complémentaire est sollicité.

La CGF relève la bonne exécution des travaux et remercie le Conseil communal pour la gestion rigoureuse de ce dossier. L'obtention de subventions cantonales et fédérales supplémentaires a permis de réduire significativement le solde à charge de la Commune, ce qui a été unanimement salué.

La Commission souligne également les démarches entreprises auprès des assurances, qui ont conduit à une participation financière bienvenue dans le financement global du projet.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, la CGF a décidé d'accepter à l'unanimité la demande de crédit complémentaire. »

La Commission de l'urbanisme, de l'énergie et du développement durable (CUEDD) ne souhaitant pas prendre la parole, le président ouvre la discussion générale.

M^{me} Christiane BARBEY-WEBER (UDC) s'exprime ainsi : *« Quelle bonne nouvelle, un chantier rudement mené et grâce à une subvention plus élevée que prévue, la demande de crédit s'annule, voire s'améliore.*

Le groupe UDC salue la bonne gestion de ce projet et se réjouit d'avoir des rapports comme celui-là plus souvent.

Nous accepterons cette demande de crédit en remerciant les entreprises pour leur professionnalisme. »

M. BÉRANECK prend également la parole : *« En tant qu'habitant de Noiraigue et au nom du groupe socialiste, je tiens à remercier chaleureusement le Conseil communal pour ce projet essentiel qui assure désormais la sécurité de notre village.*

Un dépassement de 3,6 % sur un chantier de cette ampleur, réalisé sur trois ans en période de forte inflation, nous paraît tout à fait raisonnable. D'autant plus que grâce à l'excellent travail mené, la Commune obtient des subventions supérieures aux prévisions, la charge nette pour la Commune est donc finalement réduite de 348'000 francs par rapport au crédit initial.

Le groupe socialiste soutiendra ce crédit complémentaire et remercie le Conseil communal pour sa gestion rigoureuse de ce dossier complexe. »

M. Tobias TÜLLER (PLR) s'exprime en ces termes : *« Le groupe PLR acceptera le crédit complémentaire de 255'000 francs pour les travaux de protection contre les chutes de pierres à Noiraigue.*

Nous tenons à souligner le suivi et le bon déroulement de ces travaux, qui se sont étendus sur les trois dernières années dans la localité de Noiraigue. Les subventions tant cantonales que fédérales ayant été allouées à cette réalisation étant supérieures au subventionnement initialement prévu ainsi que la participation financière d'assureurs privés permettent de diminuer l'investissement net à charge de la Commune et de démontrer l'importance de cesdits travaux, tant pour protéger le village de Noiraigue que pour maintenir les zones à bâtir, chose devenant rare au sein de notre commune. »

M. Jean Noël BOVARD (POP) indique que c'est un excellent travail et une excellente gestion. Son groupe acceptera ce crédit supplémentaire.

M. Thierry RAY (AGORA) prend la parole ainsi : *« Le groupe Agora acceptera ce crédit complémentaire de 255'000 francs au vu des arguments avancés dans le rapport qui nous est présenté ce soir.*

Noiraigue sera ainsi protégé des dangers de chutes de pierres et pourra même poursuivre son développement, par la délivrance d'éventuels permis de construire, dans des zones maintenant considérées sans risque.

Nous considérons cette demande de crédit comme raisonnable au vu du montant initial assez exceptionnel ainsi que de la durée des travaux.

Nous soulignons avec bonheur l'augmentation des subventions fédérales et cantonales ainsi que la participation non négligeable d'assureurs privés à ce projet. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble.

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le crédit complémentaire de 255'000 francs pour les travaux de protection contre les chutes de pierres à Noiraigue, tel que présenté par le Conseil communal.

7 CREDIT COMPLEMENTAIRE DE 288'000 FRANCS POUR LA PROTECTION CONTRE LES CRUES A MOTIERS

GED ACG 81170 | RCG 80883

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité (DTEM).

M. SIVIGNON (cc) s'étant exprimé à ce sujet plus haut, il ne souhaite pas prendre la parole.

Le président donne la parole à la Commission de gestion et des finances (CGF).

M. HIRSCHY (PS) prend la parole au nom de la CGF : *« La Commission de gestion et des finances a pris connaissance de cette demande de crédit complémentaire du Conseil communal, le 27 octobre dernier.*

La Commission rappelle qu'il est possible que des dépassements soient constatés quand la réalisation d'un projet débute longtemps après son étude. Dans le cas des travaux de la protection contre les crues à Môtiers, l'étude a été faite en 2016, mais les travaux n'ont pu commencer qu'en 2021. Après 3 ans de travaux, le budget initial de 1,66 million de francs est dépassé de 17 %. Cela s'explique en partie par ce délai de cinq ans car les coûts réels se situent dans la fourchette haute des estimations de l'étude. En outre, une autre partie des surcoûts est due à des oublis malheureux dans l'étude comme la situation foncière et agricole du projet. Mais la plus grande partie de ce surcoût est due à l'excès de confiance du bureau mandaté pour le contrôle et la direction technique des travaux par rapport à l'entreprise chargée des travaux en génie civil. En effet, en début de chantier, cette dernière a largement dépassé les montants qu'elle avait annoncés dans l'offre qui lui avait permis de remporter le marché.

Notre Exécutif a pu refuser plus de 400'000 francs de prétentions injustifiées demandées par cette entreprise, mais un montant de 180'000 francs n'a pu être évité. Une démarche judiciaire n'aurait eu que peu de chance de réussite et aurait généré des frais d'expertise supplémentaires.

La Commission regrette ce surcoût et ne peut que constater que la Commune est obligée d'accepter cette dépense supplémentaire. La Commission apprécie cependant les efforts du Conseil communal pour limiter ce surcoût et prend bonne note que l'Exécutif a tiré les leçons de cette laborieuse expérience pour les éviter lors des futures exécutions de ce type de réalisation par la Commune.

Cela dit, du point de vue du développement économique de notre commune, l'objectif principal est atteint : la zone économique de Môtiers est dorénavant protégée contre les crues et peut être utilisée pour de nouvelles entreprises ou pour l'agrandissement de celles existantes.

A la vue de ces éléments, la Commission de gestion et des finances a préavisé favorablement et à l'unanimité à cette demande de crédit complémentaire de 288'000 francs pour la protection contre les crues à Môtiers. »

La Commission de l'urbanisme, de l'énergie et du développement durable (CUEDD) ne souhaitant pas prendre la parole, le président ouvre la discussion générale.

M. Frey (UDC) s'exprime à son tour : *« Pensez bien que nous n'aurons pas le même discours que le rapport précédent.*

Le groupe UDC reconnaît l'importance de protéger la zone d'activités de Môtiers et personne ne conteste la nécessité du projet ni les bénéfices qu'ils apportent aujourd'hui.

Nous comprenons que le travail avec cette entreprise ait été compliqué, en espérant que le Conseil communal s'en souvienne pour des travaux futurs, et que sur la durée des travaux il y a eu de l'inflation. Le bon subventionnement de l'État a été meilleur que prévu et malgré tous ces couacs, la demande de crédit est moins pire que ce qu'il pourrait être.

Malgré ces points, nous ne pouvons pas accepter le rapport qui nous est présenté.

L'oubli clairement indiqué de l'achat du terrain, des baux à la ferme et les indemnisations sont clairement pour notre groupe une faute grave. Nous demandons à la population de respecter les règlements et de son côté, la Commune oublie le principal, qu'elle n'est pas chez lui, et vient à la fin des travaux demander à la population de fermer les yeux et payer.

De plus, dans cette demande de crédit, il n'est pas indiqué le prix qu'a coûté le puits dit « Barrelet » qui nous paraît un plus dans le prix de l'achat du terrain. Les 400'000 francs que la Commune a refusé de payer à l'entreprise sont-ils confirmés ou une nouvelle demande de crédit plus tard nous parviendra parce que l'entreprise a fait justifier le paiement ? Qui a fait l'étude du projet et pour combien ? Une partie peut-elle lui être imputable pour les énormes oublis ?

Vous l'aurez compris, accepter une demande de crédit de 288'000 francs avec une faute grave de plus de 138'000 francs nous est inacceptable. Le Conseil communal nous demande, en acceptant cette demande de crédit, de cautionner cet oubli. »

M. Pierre-Alain ROHRER (PLR) s'exprime également : *« Le groupe PLR a pris connaissance avec attention du rapport relatif à un crédit complémentaire pour le projet de revitalisation et de protection contre les crues à Môtiers.*

Le coût total avant subvention est supérieur de 17 % par rapport au montant voté en 2016. Le groupe PLR regrette cette augmentation mais déplore surtout la gestion de ce dossier, notamment avec des postes qui n'ont pas été portés au budget initial. L'exécution du projet a été compliquée et a soulevé plusieurs points d'attention pour la Commune. Nous espérons vivement que ces éléments soient sérieusement pris en compte dans de futurs projets.

Nous relevons néanmoins que les surcoûts ont pu être limités par rapport aux estimations plus anciennes. D'autre part, les objectifs initiaux ont été réalisés avec succès, notamment en termes d'avantages écologiques, et la zone d'activités économiques est désormais protégée contre les inondations et prête pour de nouvelles perspectives d'expansion.

Nous concluons sur le fait qu'il est regrettable que ce projet ait dû être réajusté en plusieurs étapes au vu des erreurs commises au début de sa réalisation.

En tenant compte de ce qui précède, le groupe PLR est mitigé sur cette demande de crédit. »

M. RAY (Agora) prend également la parole : *« Le résultat final de ce projet est, selon nous, réjouissant, notamment en termes de développement de la biodiversité.*

Sur le plan de la protection de la zone économique contre les crues, l'objectif semble également atteint.

En revanche, à la lecture du rapport fourni par le Conseil communal, que nous remercions au passage, les éléments suivants nous interpellent, créant un sérieux malaise :

- *Le choix d'un bureau d'études qui n'avait « selon le rapport » pas les ressources pour mener à bien ce projet. Études complétées par d'autres bureaux pour au final apprendre que certains aspects avaient été sous-estimés, notamment la gestion de la zone polluée, etc.*
- *Des factures générées par les entreprises de génie civil en charge des travaux à des tarifs 20 % supérieurs aux devis initiaux.*

Compte tenu de ce qui précède, le groupe Agora pose la question suivante : Le Conseil communal va-t-il poursuivre, à l'avenir, la collaboration avec les prestataires en question ? Nous parlons tout de même d'un investissement net à charge de la Commune de plus de 77 % par rapport aux estimations de 2016.

Soucieux d'une bonne gestion des deniers publics, nous demandons au Conseil communal la plus grande vigilance, à l'avenir, dans le choix des entreprises exécutant des travaux suite aux différents crédits votés par le Législatif. Pour rappel, ce dernier n'a aucun regard possible sur le choix de l'attribution des travaux ni sur le contrôle des prestations facturées.

Pour toutes ces raisons, le groupe Agora acceptera sans joie ce crédit complémentaire. »

M. BÉRANECK (PS) indique que, comme ses préopinants, le groupe socialiste n'est évidemment pas très satisfait par le surcoût. Mais il est quand même convaincu que le Conseil communal prendra les mesures nécessaires pour mieux assurer la gestion des futurs dossiers. Il acceptera également sans grande joie ce crédit complémentaire.

M. SIVIGNON (cc) indique que le mandataire à l'origine du dossier, en 2013-2014, et qui a permis de le voter en 2016 a eu un grave accident à l'époque et est handicapé aujourd'hui. Le projet avait dû être repris en catastrophe par un autre bureau qui était sur Berne juste avant le vote au Conseil général. Ensuite cette personne, du fait qu'elle était située hors canton, n'a pas souhaité poursuivre le projet. Le Conseil communal a dû prendre un autre bureau dans le cadre des marchés publics. Évidemment, dans ce cadre, les entreprises sont libres de présenter les personnes qu'elles souhaitent pour suivre le projet : la Commune doit donc faire avec les personnes qui sont données par l'entreprise qui gagne ces marchés publics. Est-ce que le Conseil communal va blacklister ces prestataires ? La réponse est plutôt non dans le sens où, finalement, il peut y avoir de très bonnes expériences avec une entreprise, mais selon qui est aux manettes, cela peut donner de très mauvaises expériences. Là, le chef de projet qui faisait l'exécution des travaux était quelqu'un de très, très costaud, très intimidant. C'est lui qui a eu ses prétentions de passer presque 600'000 francs pour la Commune. En face de cela, la direction technique des travaux a été beaucoup trop faible. Le temps de le réaliser, malheureusement les surcoûts n'ont pas réussi à être totalement compensés sur le reste du projet. Est-ce que cela a servi de leçon ? La réponse est évidemment oui dans le sens où ce projet a été mis en route le deuxième mois où M. Sivignon a pris ses fonctions, en février 2021, et il a dû prendre ce dossier au pied levé. Il passera les détails sur le nombre de nuits blanches que ce projet lui a fait passer. Si celui de Noiraigue s'est bien passé et a été bien géré avec les mandataires, c'est d'une part parce que les entreprises avaient des personnes très, très compétentes aux manettes et

que, d'un autre côté, le Conseil communal était aussi beaucoup plus vigilant sur les séances de chantier, les rapports et les offres complémentaires soumis. Donc, oui, l'Exécutif le confirme, il aurait peut-être dû présenter les projets dans l'ordre inverse, cela aurait mieux représenté leur chronologie. Donc oui, ce projet a servi de leçon, et il espère que les autorités s'en souviendront encore très longtemps et qu'elles seront très critiques à nouveau sur les personnes que les entreprises proposeront pour gérer ce genre de projets d'envergure

Mention a été faite du puits dit « Barrelet ». Oui, c'est un peu une anecdote dans le projet, mais ce puits, finalement, ce n'est pas la Commune qui l'a payé. Tout a été pris dans le cadre de la très bonne collaboration que le Conseil communal a eu avec le Service cantonal des ponts et chaussées. Tout cela a été géré de main de maître par leur chef de chantier. Dans le cadre des discussions échangées, il n'y a eu aucun coût à charge de la Commune sur cet aspect, c'est vraiment la collaboration qu'il y a eu sur le projet qui a permis de régler ce problème qui traînait depuis six ans. Donc, merci à nouveau à ce service.

Par rapport au fait que la Commune aurait peut-être préempté des terrains agricoles, M. Sivignon relève la même chose que pour Dubied : le propriétaire avait jusqu'au dernier moment la liberté de ne pas signer. S'il a signé, c'est qu'il était d'accord aussi avec le projet, avec les conditions données. Les conditions avaient été définies avec lui et à la fin, un accord a pu être trouvé sur ce point.

À la demande de M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC), le président accorde trois minutes de suspension de séance. Il reprend à 20h58 et passe à l'examen de détail.

C'est par 23 OUI, contre 16 NON que le Conseil général approuve le crédit complémentaire de 288'000 francs pour la protection contre les crues à Môtiers, tel que présenté par le Conseil communal.

8 CREDIT DE 8'350'000 FRANCS POUR LA RENOVATION DE LA PISCINE DES COMBES

GED ACG 80443 | RCG 34406

Le président laisse préalablement la parole à la cheffe du dicastère de la cohésion sociale, de la culture et des sports (DCSCS).

M^{me} Sarah FUCHS-ROTA (cc) indique que 8'350'000 millions de francs, c'est un montant très important. Ce n'est pas souvent qu'il y a des soirées comme celle-ci au Conseil général. Ce dernier doit voter sur la rénovation de notre piscine des Combes, attendu depuis quelques années déjà. C'est un investissement qui sera fait pour les 50 prochaines années. Pour rappel, ce rapport a passé en Commission de gestion et des finances où il a eu un avis positif, et en Commission d'espaceVAL et de la piscine des Combes, où il a aussi eu un préavis positif. Et puis il y a eu une présentation ici, dans cette salle, pour le Conseil général.

Le président donne la parole à la Commission de gestion et des finances (CGF).

M^{me} PERRIN (AGORA) prend la parole au nom de la CGF : *« Les membres de la CGF ont pris connaissance avec intérêt du rapport concernant la demande de crédit de 8'350'000 millions francs pour rénover la piscine des Combes et en remercient son auteure. »*

Au vu de la somme importante du projet, les membres de la CGF ont longuement débattu, notamment des points suivants :

Sachant qu'un centre balnéaire est en projet à Pontarlier et qu'aux Replans, sur Sainte-Croix, un parc de loisirs ainsi qu'un nouveau chauffage des bassins sont prévus, une baisse de fréquentation à notre piscine des Combes est à craindre. Toutefois, ce ne sont pas ces diminutions d'entrées qui auraient un réel impact sur les frais d'exploitation.

Une variante serait de creuser un nouveau bassin extérieur à espaceVAL pour regrouper toutes les piscines au même endroit. Cette idée n'est pas retenue de par son coût élevé et l'option serait de moins bonne qualité. Ce projet n'apporterait pas de réelle économie étant entendu qu'il coûterait entre 2 et 3 millions pour boucher les bassins des Combes.

Le prix pour chauffer l'eau des bassins fait partie intégrante du budget. Connecter la piscine au CAD permettrait de mieux exploiter les chaudières en été, qui tourneraient ainsi d'une manière plus optimale.

Il a été relevé l'aspect touristique de notre piscine des Combes, un lieu de rencontres particulièrement apprécié des Vallonniers et le fait que sa sauvegarde a fait partie de presque tous les programmes d'élections des groupes politiques.

Si rien ne se décide, la saison 2026 sera compromise.

Au vu de ce qui précède, la CGF préavise positivement le crédit avec 5 personnes pour, 2 personnes contre et 1 abstention. »

Le président laisse la parole à la Commission d'espaceVAL et de la piscine des Combes (CEVPC).

Au nom de la CEVPC, M. SCHWEIZER (UDC) rappelle que sans intervention, la piscine pourrait devoir fermer dès 2026 et qu'une remise à niveau minimale représenterait déjà un coût d'environ 1,5 million. L'étude complète des variantes a permis d'affiner le projet et d'écarter certaines options trop coûteuses ou techniquement complexes, malgré le prix élevé. La couverture du bassin a été abandonnée, remplacée par des mesures compensatoires validées par le service de l'énergie, moins cher et plus efficace. Au niveau du toboggan, discuté en Commission, l'idée n'a pas été retenue pour l'instant, car il nécessiterait la démolition du bassin non nageur et une surveillance renforcée. Il restera néanmoins la possibilité d'en installer un plus tard, grâce à la pente naturelle par rapport au cadre. La valorisation des pertes d'énergie estivales pour chauffer la piscine est une solution plus économique que le gaz. La CEVPC a eu l'occasion d'aller visiter une piscine à Fribourg, qui était constituée d'un bassin inox avec un alliage spécial A4, choisi à l'unanimité car plus durable et moins onéreux que le liner.

Les principales modifications prévues sont :

- La suppression d'une ligne d'eau afin d'agrandir la zone non-nageurs. Mise aux normes de la zone plongoir avec accès sécurisé ;
- De nouveaux escaliers ;
- L'installation de barrières entre les zones et pédiluves adaptés aux personnes à mobilité réduite ;
- Réaménagement du bâtiment, de la buvette et rénovation complète du bâtiment technique.

Les analyses montrent qu'il n'y a pas de risque lié à la concurrence des piscines voisines, soit les projets à Pontarlier et à Sainte-Croix. Pour la date des travaux, ce serait une fermeture anticipée en été 2027 et une réouverture en été 2028 vers juillet, car ce planning permettrait de fermer une année, une saison complète. Durant cette commission, tout le monde a été favorable au projet de la rénovation de la piscine des Combes. »

Le président passe la parole aux différents groupes.

M. Emil MARGOT (PS) s'exprime ainsi : « C'est avec plaisir et une grande attention que le groupe socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant le crédit de rénovation de la piscine des Combes. Nous tenons à remercier l'Exécutif ainsi que les services communaux pour la qualité de ce rapport.

Ce n'est pas tous les jours que notre Conseil doit se prononcer sur l'une des plus grandes et des plus importantes infrastructures de notre vallée. La piscine des Combes fait partie intégrante de notre quotidien de Vallonnières et de Valloniers depuis des décennies, et les personnes qui n'ont pas de souvenirs liés à cette piscine sont une espèce rare. Celle-ci a, pour beaucoup d'entre nous, vu passer de nombreuses étapes de nos vies. Cela a d'abord été l'apprentissage de la nage, avec nos parents et avec l'école, puis les après-midis entiers à barboter sous la surveillance attentive des parents postés à la buvette. À cette période a succédé pour beaucoup d'entre nous les premières escapades sans les parents du début de l'adolescence, avec les traditionnels rendez-vous des mercredis après-midi de congé à la piscine entre amis d'école. Quel sentiment de liberté à 12 ou 13 ans que de prendre son vélo seul de Môtiers à Boveresse, de le garer à côté de l'Areuse et d'arriver à la piscine, après avoir franchi la dernière étape du sous-terrain lugubre ! C'était la promesse d'une après-midi prometteuse entre amis et loin des parents, agrémentée de volley ou de football et surtout d'une bonne glace ! Mais la piscine des Combes c'est également nos adolescences, le lieu par excellence des retrouvailles d'été entre groupes d'amis, des premières amourettes, mais également des premières filouteries (on connaît tous ici une ou deux personnes qui, à 15 ou 16 ans, ont fréquenté la piscine hors des heures d'ouverture pour un bain de minuit). Si la piscine des Combes représente pour beaucoup d'entre nous des étapes importantes de nos vies et une partie essentielle de notre enfance, elle est fréquentée par toutes les générations comme lieu de pratique sportive mais également comme lieu de sociabilisation central de la vallée.

Vous l'aurez donc compris, la piscine extérieure des Combes revêt pour le groupe socialiste une importance capitale dans la vallée, tant au niveau de l'apprentissage de la nage qu'au niveau social, permettant une activité abordable à toutes et tous. C'est également un des facteurs majeurs d'attractivité du Val-de-Travers, et il est dès lors pour nous totalement clair que le crédit de 8'350'000 francs qui nous est proposé aujourd'hui pour sa réfection et sa pérennisation pour les 50 prochaines années aura notre soutien unanime. Certes, cette réfection a un coût important, mais le groupe socialiste est convaincu que les très nombreux aspects positifs de la piscine des Combes valent les 220'000 francs annuels qu'elle nous coûte (si l'on prend en compte le coût annuel de l'amortissement de 330'000 francs auquel on soustrait les entrées annuelles d'environ 100'000 francs).

Le Conseil communal évoque dans son rapport qu'il est disposé à étudier la possibilité de rajouter un toboggan ultérieurement à la piscine des Combes : le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour sa proposition et y est favorable. Nous serions ravis qu'en plus d'une option « standard », le Conseil communal nous propose une version qui étudie la possibilité de réaliser le plus long toboggan du canton. Après tout, nous sommes au Val-de-Travers et on ne fait pas les choses à moitié !

Finalement, il convient d'être extrêmement clair : le SCAV a donné jusqu'en mai à la Commune pour présenter une option viable de rénovation de la piscine, faute de quoi celle-ci sera fermée. Dans les faits, cela veut dire que nous votons ce soir plus que sur la rénovation de la piscine : nous votons pour conserver celle-ci. Si ce crédit ne passe pas, la piscine des Combes sera probablement fermée dès cet été ou au mieux dès l'été d'après, et les Vallonnières et Valloniers n'auront plus qu'à faire 45 minutes de voiture jusqu'à Neuchâtel pour pouvoir se baigner en extérieur.

Le groupe socialiste espère donc de tout cœur que la piscine des Combes ne fera pas naufrage mais qu'au contraire, elle puisse être remise à flot grâce au crédit de rénovation sur lequel nous nous positionnons ce soir. Ce lieu unique d'apprentissage, de rencontre, de mixité sociale à un prix abordable pour toutes et tous doit être sauvegardé et pérennisé ! Le groupe socialiste sera donc unanimement favorable à cette demande de crédit et invite tout le monde à en faire de même. »

M. Caryl TÜLLER (PLR) prend la parole à son tour : « Le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit concernant le projet de rénovation et d'assainissement de la piscine des Combes. On remercie le Conseil communal pour la qualité de ce rapport et la séance d'information du 3 novembre dernier.

Après une demande de contre-rapport de la CGF en 2019, d'un deuxième rapport en mars 2020 d'une société spécialisée, nous sommes aujourd'hui appelés à nous prononcer sur une demande de crédit de 8'350'000 francs. Un montant qui, malheureusement a pris l'ascenseur et a été fortement impacté par l'inflation du prix des matériaux et par les conséquences de la période du COVID.

Si on n'agit pas de suite, c'est bel et bien un plongeon final vers une fermeture en 2026 d'un lieu historique du Val-de-Travers qui a rassemblé plusieurs générations. La vétusté des conduites et du système de traitement des eaux ainsi qu'un refus des services cantonaux seraient les principales raisons de cette fermeture. Nous avons tiré la corde jusqu'au bout ! Le groupe PLR relève par ailleurs qu'une éventuelle démolition et remise en culture du terrain engendrerait, elle aussi, un coût important estimé à près de 2 millions de francs.

Notre groupe reconnaît pleinement l'importance de ce projet aux yeux des Vallonniers avec la dimension sociale, historique et fédératrice. Toutefois, l'importante demande de crédit suscite des inquiétudes au sein du PLR. Le montant est conséquent et pèsera sur l'ensemble des contribuables du Val-de-Travers.

Au sein de notre groupe, des questions se posent ; a-t-on réellement les moyens de se payer deux piscines au Val-de-Travers ? Est-ce que la rénovation de la piscine de Saint-Croix et le nouveau complexe à venir en France voisine joueront sur une future baisse de fréquentation de visiteurs ? Ces paramètres accentueraient encore la charge sur les habitants. Ces questions restent toutefois légitimes, car elles sont reconnues par une partie du groupe.

D'un point de vue financier, l'amortissement annuel de 327'000 francs représente un effort important équivalent à plus d'un point d'impôt pour les ménages vallonniers. À souligner que tous les citoyens ne profitent pas forcément de cette installation de leur plein gré.

Cependant, nous saluons les efforts d'optimisations réalisés dans le projet comme par exemple la suppression du toboggan à une hauteur de 400'000 francs ou une couverture thermique qui demande un entretien et une personne pour le faire fonctionner chaque jour. Un point positif est à soulever en gardant la force de la piscine avec ces trois plongeurs.

Le groupe PLR émet quelques remarques ;

- Nous sommes convaincus du bassin en inox, mais nous demandons au Conseil communal de vérifier la qualité de cet inox afin d'assurer la durabilité à long terme.
- Le prolongement du CAD a un coût à ne pas négliger pour prolonger les conduites jusqu'aux Combes. Le CAD est-il vraiment la solution optimale ? Est-ce que toutes les options de chaufferie ont été étudiées comme une chaufferie à bois ou à pellet installée directement sur le lieu ?
- Nous craignons un dépassement du crédit avec des travaux de si grosse envergure. Le groupe PLR demande une direction de travaux optimale et un respect strict des lignes budgétaires. Le groupe PLR veillera à cette situation.

Mettons de côté ces aspects financiers car dynamiser une région n'est pas donné à titre gracieux. Qu'advient-il de l'attractivité du Val-de-Travers sans sa piscine estivale ? Ce lieu où beaucoup ont appris à nager avec leurs parents pour ensuite manger une bonne glace. Mais encore, une infrastructure pour les familles qui ne partent pas en vacances. Ce lieu de rencontre ensoleillé suscite beaucoup d'intérêt de la population vallonnaise depuis plusieurs semaines en partageant sur les réseaux sociaux ou même

des citoyens se sont approché de certains conseillers communaux et généraux afin d'être rassurés que ce projet ne tombe pas à l'eau !

En conclusion, le groupe PLR reconnaît l'importance symbolique et sociale de la piscine des Combes pour notre région, mais ne peut ignorer les enjeux financiers majeurs qui y sont liés. Entre attachement émotionnel et responsabilité budgétaire, notre groupe semble partagé et laissera la liberté de vote à chacun de ses membres, convaincus que chaque élu doit pouvoir se prononcer en conscience, en équilibrant cœur et raison. »

M. Florian STIRNEMANN (AGORA) indique que dans son groupe, les discussions ont été vives. Ce crédit n'est en effet pas anodin. Déjà, lors de la campagne électorale, la piscine des Combes était un des sujets qui focalisait notre attention et notre soutien. Alors aujourd'hui, il faut rénover et transformer cette piscine, la déplacer sur un autre site, la diminuer en taille ou alors, solution radicale, la supprimer. Telles sont les solutions à notre disposition. Après avoir retourné dans tous les sens la question, il semble bien que la solution retenue proposée ce soir soit la moins pire, ou la meilleure. Dans tous les cas, la somme qui devra être déboursée pour ces travaux sera importante, certes, mais nous sommes d'avis que c'est la bonne option. La liaison avec le chauffage à distance nous donne une raison supplémentaire en faveur de ce projet. Le groupe Agora souhaite demander au Conseil communal de réfléchir aux activités annexes qui pourraient lui permettre de dynamiser encore le site. Ces activités pourraient avoir un partenariat public ou privé, mais permettraient certainement de mieux rentabiliser ce magnifique objet qu'est la piscine des Combes.

M^{me} Adriana IOSET (POP) prend la parole ainsi : *« Le groupe POP remercie le Conseil communal de ce rapport on ne peut plus complet et clair.*

Il est tellement complet qu'il rend le développement de notre intervention très difficile, car il traite déjà la question de la rénovation de notre piscine extérieure sous quasiment la totalité des points que nous aurions abordés nous-mêmes. Je serai donc brève (et pas très originale, j'en ai bien peur).

La piscine des Combes est la « destination vacances » de beaucoup de familles qui n'ont pas les moyens de partir ailleurs (et qui n'ont pas de piscine dans leur jardin, ou qui n'ont simplement pas de jardin). Elle est l'un des deux endroits où nos enfants peuvent apprendre à nager. Elle est une carte de visite pour l'attractivité de notre région. Elle est aussi un lieu de rencontre sain pour nos adolescentes et adolescents, où elles et ils peuvent se rencontrer tout en pratiquant un sport.

D'un point de vue plus pragmatique, nous sommes séduits par le choix d'un bassin en acier inox qui a une vie estimée à 50 ans et peut se recycler facilement. Chauffer la piscine avec le chauffage à distance permettra l'utilisation de celui-ci en été et donc son optimisation. Et pour finir, si nous ne rénovons pas la piscine, elle sera obligatoirement démontée, avec un coût important – c'est-à-dire beaucoup payer pour ne rien avoir.

Il n'y a pas 36 questions à résoudre concernant le rapport qui nous est présenté. On rénove la piscine ou on la démolit. Notre vote dépendra de notre vision de la société.

Tout en remerciant la présence de nombreuses personnes dans le public aujourd'hui, je voudrais juste leur rappeler que la rénovation de cette piscine faisait partie des promesses que plusieurs groupes politiques ont inscrites sur leurs tracts lors des dernières élections communales, tant à droite qu'à gauche. Nous verrons ce soir quelle est la cohérence entre nos promesses et nos actes.

On rénove la piscine des Combes ? Ou on la démolit ? »

M. SCHWEIZER (UDC) s'exprime à son tour : « *Notre groupe soutiendra le crédit de 8'350'000 francs pour la rénovation de la piscine des Combes, une infrastructure indispensable pour notre vallée.*

Chaque été, la piscine des Combes accueille plus de 20'000 personnes. Elle est un lieu d'apprentissage, de prévention, de loisirs et de cohésion sociale. La laisser se dégrader reviendrait à la condamner et cela serait profondément dommageable pour l'ensemble du Val-de-Travers.

Le projet présenté répond aux exigences techniques : bassin inox, modernisation du traitement de l'eau, conduites remplacées, raccordement au CAD, production solaire, accessibilité améliorée.

Mais il faut aussi le dire, ce projet reste un simple assainissement, une mise aux normes indispensable mais sans véritable ambition supplémentaire. De plus, il est regrettable que les démarches n'aient pas été plus poussées, notamment pour explorer le potentiel récréatif ou l'attractivité du site. Il est également regrettable qu'un réel travail en amont avec le Conseil général n'ait pas eu lieu.

Nous devons exprimer avec franchise un malaise institutionnel : cette demande de crédit place une nouvelle fois le Conseil général devant le fait accompli.

Un projet élaboré sur plusieurs années, mais sans association suffisante du Législatif aux étapes déterminantes, nous laisse aujourd'hui devant un choix binaire : oui ou non. Ce mode de fonctionnement n'est pas satisfaisant pour une bonne gouvernance communale.

Il serait irresponsable d'ignorer l'autre réalité : 8'350'000 de francs, c'est un coût très lourd pour une commune de notre taille. Ce montant pèsera durablement sur nos finances et limitera nos marges de manœuvre pour d'autres projets futurs. C'est un élément qui doit être pris au sérieux.

Notre groupe souhaite clairement que la population du Val-de-Travers puisse se prononcer et demande au Conseil communal d'envisager de soumettre ce projet au vote populaire s'il est accepté. Un investissement de cette ampleur mérite une légitimité démocratique forte. Nous soutenons le projet, mais nous voulons que le peuple valide définitivement cet engagement financier majeur.

Malgré les réserves exprimées, une réalité demeure. Les installations sont en fin de vie. Le SCAV exige une mise aux normes, repousser encore les travaux nous obligerait à devoir fermer la piscine plusieurs années et ne rien faire condamnerait la piscine. Nous devons sauver la piscine des Combes. C'est un service public vital pour notre jeunesse, nos familles et notre qualité de vie.

Oui, nous dénonçons le fait accompli. Oui, le coût est préoccupant. Mais malgré tout, nous voulons préserver la piscine. Nous voulons assurer son avenir et nous voulons donner la parole à la population. C'est pourquoi notre groupe votera majoritairement pour, tout en demandant clairement que le peuple puisse se prononcer sur ce sujet essentiel, si cela est possible. »

M^{me} FUCHS-ROTA (cc) remercie les groupes pour leur accueil favorable, qui réjouit le Conseil communal. C'est un montant qui est effectivement extrêmement important. La piscine est effectivement un lieu symbolique pour la population de Val-de-Travers et c'est une des seules infrastructures qui est vraiment destinée à toute la population, de 0 à 100 ans. C'est très rare que des crédits de cette importance soient vraiment destinés à toute la population. En général, il est question de rénovation de bâtiments ou de création de crèches, ou de protection contre les chutes de pierres. Mais une infrastructure d'une telle ampleur, c'est rarement le cas.

Elle confirme au groupe socialiste qu'elle a pris note pour le toboggan. Pour rappel, ce dernier a été enlevé du crédit parce qu'il empiétait sur la moitié du bassin non nageur et cet espace est vraiment apprécié par tout le monde. Un toboggan demande aussi d'avoir une présence en garde bain tout le temps. Cela engendrerait des coûts supplémentaires de fonctionnement que le Conseil communal ne souhaitait pas forcément avoir. Le Conseil communal peut réétudier la situation, voir combien cela coûte,

et revenir peut-être un peu plus tard avec un projet, avec peut-être un peu plus d'ambition que le plus grand toboggan de Neuchâtel.

Elle confirme au PLR que c'est effectivement un crédit très important. Quand elle s'est mise dans ces chiffres, elle pensait que ce n'était vraiment pas possible que cela coûte autant cher. Ça lui paraissait vraiment gigantesque ! Et en se mettant vraiment dans ces chiffres, en travaillant avec les mandataires, effectivement, ce n'est pas possible de faire moins : tout est vétuste, il faut tout refaire. Toutes les conduites sont fichues. Les images sur Canal Alpha la semaine dernière montraient vraiment des lieux extrêmement en piteux état. Mais il n'y a pas que ça. Il y a aussi la question souterraine, la question des conduites, la question du traitement de l'eau. Effectivement, ces montants sont conséquents et c'est une vraie question : est-ce que la Commune a les moyens de se payer deux piscines ? Mais c'est le souhait que tout le monde avait, aussi porté par la population qui a élu les autorités. Tous les groupes politiques, en tout cas la majorité, avaient mis la piscine des Combes dans leur projet de campagne. C'est aussi pour cela qu'elle figure dans le projet de législation du Conseil communal.

Concernant le parc de Sainte-Croix, effectivement, c'est un projet d'une assez grande ampleur qui pourrait amener un petit peu de concurrence, mais les piscines ne sont rénovées que de manière esthétique et il est surtout question du chauffage. Il n'y a pas vraiment d'amélioration apportée à la piscine en tant que telle, si ce n'est qu'il y aura un mois de plus d'ouverture de piscine parce qu'ils vont mettre une couverture thermique qui reviendra au même temps d'ouverture qu'ici. Le projet de Grand Pontarlier, lui, n'est pas un projet qui fait concurrence avec le nôtre. Le bassin est deux fois plus petit, les toboggans sont vraiment tous petits. Le bassin nordique extérieur est aussi relativement petit. Quand on voit la quantité de population, la grandeur du Grand Pontarlier, le Conseil communal ne pense pas que cela prêterait grandement les frontaliers, qui sont toujours bienvenus à Val-de-Travers

Le PLR affirme que les amortissements annuels sont de 327'000 francs. En réalité, c'est un peu plus de 220'000 francs. Les amortissements sont une charge d'intérêt qui est quand même un peu différente. Oui, c'est un coût annuel conséquent, mais c'est le coût qu'il faut avoir pour pouvoir maintenir cette piscine.

Concernant les trois plongeoirs, il n'a pas été facile de les maintenir par rapport au dernier projet. Il a fallu batailler pour réussir à garder l'espace sans le « casser ». Et comme tout le bassin du plongeur est dans les normes, cela a permis de garder la structure telle qu'elle est et de ne pas avoir des coûts supplémentaires.

Concernant le bassin en inox, c'est une obligation légale d'avoir cette qualité d'inox. Néanmoins, le Conseil communal vérifiera évidemment la qualité : il peut arriver parfois qu'il y ait des gens malhonnêtes, mais il espère que ce ne sera pas le cas.

À propos du CAD, c'est effectivement un coût assez important. M^{me} Fuchs-Rota confirme que le Conseil communal n'a pas étudié la possibilité d'installer une chaudière à pellets à côté. Mais ce sont des choses qui pourront être revues dans le crédit d'étude. Ce n'est pas une question rédhibitoire. Le dépassement du crédit, sur 8'350'000 francs, c'est presque un million de marge. Il y a la TVA, plus des divers et imprévus, ce qui n'est quand même pas négligeable. M^{me} Fuchs-Rota espère ne pas devoir revenir devant le Législatif avec des crédits complémentaires, mais ce sont des choses qui peuvent toujours arriver parce que quand le chantier débutera, en 2027-2028, il est impossible de prévoir s'il y aura pas une nouvelle guerre ou une crise mondiale qui provoqueront une grosse inflation. Si tout d'un coup, il y a quelque chose qui peut être modifié, typiquement le CAD, que ça coûte moins cher et qui peut être intégré dans le crédit, ce sera fait.

Le groupe Agora parlait de déplacer la piscine. Beaucoup de personnes se demandent pourquoi elle ne serait pas installée à espaceVAL. C'est une vraie question, d'ailleurs la première que la conseillère communale s'est posée en arrivant au sein de l'Exécutif. Certains coûts pourraient être réunis, notamment avec le personnel de caisse. Mais les autorités de l'époque, qui ont décidé du lieu de cette piscine étaient assez malignes. Elles ont réfléchi longtemps et elles ont choisi le lieu qui avait le meilleur ensoleillement,

les meilleurs accès et surtout pas de voisinage. À espaceVAL, ce serait compliqué avec le voisinage, le parking n'est pas suffisant, le bâtiment est sur une nappe phréatique, il faudra payer l'eau. À l'heure actuelle, la piscine des Combes prélève l'eau dans la nappe phréatique et non pas celle du réseau. Cela induirait des factures supplémentaires. Ensuite, il faudra forcément empiéter sur le terrain de foot et le foot, à Val-de-Travers, c'est quand même le sport le plus pratiqué. Il faudrait trouver un autre terrain ailleurs et le Conseil communal est en train de finaliser cette stratégie des terrains de foot pour savoir où sera installé un nouveau terrain synthétique et ne voit pas du tout où cet espace pourrait être retrouvé ailleurs dans la région. Si le choix était pris de détruire cette piscine, le coût en serait en tout cas de 1,5 million de francs et en plus rajouter un crédit aussi important pour son installation à espaceVAL.

Par rapport à l'UDC et à sa proposition de soumettre cette question devant le peuple, elle rappelle qu'il y a eu des crédits bien plus importants ici, de plus de 13 millions pour des crèches par exemple. Personne n'a proposé de le soumettre à la population. Le Conseil général est élu par la population, la représente, et est là aussi pour avoir certains choix, dont celui de ce soir. Pour rappel, ce dossier est passé à trois séances. Sauf erreur, l'UDC n'y a pas participé. La présentation était très complète et c'était le moment de poser des questions.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble. Il précise que ce crédit dépassant assez largement la limite résiduelle des investissements autorisés par les mécanismes du frein à l'endettement, il devra être voté par une majorité qualifiée pour être accepté.

C'est par 35 OUI, contre 1 NON que le Conseil général approuve le crédit de 8'350'000 francs pour la rénovation de la piscine des Combes, tel que présenté par le Conseil communal. Il y a 3 abstentions.

9 CLASSEMENT DE LA MOTION DU GROUPE SOCIALISTE « POUR UNE ASSEMBLEE CITOYENNE »

GED RCG 80444

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population.

M. Benoît SIMON-VERMOT (cc) rappelle que l'année dernière, le Conseil communal avait demandé le report d'une année. Donc, dans un délai maximum de deux ans, il répond à la motion du parti socialiste pour une assemblée citoyenne, avec plusieurs arguments qui sont indiqués dans le rapport. Le Conseil communal pense que ce n'est pas forcément une très bonne solution actuellement pour notre commune, mais qu'elle aurait pu être mise en place à l'époque de la fusion. D'autres alternatives avaient alors été choisies, dont des cafés avec les citoyens, soit quelque chose de très informel. Finalement, ces rendez-vous avaient été arrêtés après une année. Ce qui se passe en ville de Neuchâtel découle aussi de la fusion avec les trois autres communes, soit Valangin, Peseux et Corcelles. C'est dans ce cadre-là que ces assemblées citoyennes ont été créées. Ces dernières sont en quelque sorte un nouvel organe au sein de la ville de Neuchâtel. Il y a beaucoup d'idées, beaucoup de projets au sein de ces assemblées, mais tout n'est pas réalisable, ce qui peut créer des frustrations. Et puis, comme l'a dit M^{me} Fuchs-Rota, les membres du Conseil général sont les représentants de la population, avec 41 élus tous les quatre ans. Les assemblées citoyennes viendraient encore rajouter un rouage dans l'ensemble de ces organes. Évidemment, le Conseil communal participe aussi à des séances publiques, par exemple récemment pour le site Dubied, la piscine des Combes et tant d'autres. Il reste toujours à disposition de la population. Les

bureaux communaux sont facilement accessibles, parfois sur rendez-vous l'après-midi certes, mais sont quand même là. Le Conseil communal propose donc de classer cette motion sans suite.

Le président passe la parole aux différents groupes.

M^{me} Fabienne ROBERT-NICOUD (PS) prend la parole ainsi : *« Le groupe est vraiment partagé à classer cette motion qui vient de ses rangs. »*

L'intention première de cette motion est de rapprocher la politique du citoyen, le Conseil communal des habitantes et habitants de Val-de-Travers, d'être davantage à l'écoute.

On nous dit que l'assemblée citoyenne n'est pas un remède magique, trop d'admin, organisation compliquée à mettre en place, que Val-de-Travers manque de moyen pour être à la hauteur de la demande et ne souhaite pas donner de faux espoirs.

À Neuchâtel, nous dit-on encore, ce n'est pas parfait non plus. Certaines assemblées ne fonctionnent pas, d'autres sont si productives que cela mène à une impossibilité de tout traiter et creuse en fossé entre quartiers.

D'autre part, au Val-de-Travers, plusieurs projets mis en place vont dans le sens de l'intention première de cette motion. C'est le cas de ReliÂges, forum des associations, des séances publiques de présentations, des cafés, des plateformes, les cérémonies d'accueil des 18 ans, le cocktail des entreprises, nouveaux habitants, journée des naissances, noces d'or... Le groupe socialiste est sensible à ces efforts et les apprécie à sa juste valeur.

Même si dans le même temps, le Conseil communal nous dit que les citoyens n'y ont pas vraiment intérêt ou que leur intérêt s'essouffle. À ce titre, la participation de ce soir se pose en contradiction.

Pourtant, classer cette motion n'est pas envisageable pour certaines et certains. Ça ressemble trop au scénario du Parlement des Jeunes. Qui est d'ailleurs mentionné en exemple dans le présent rapport. Ou l'impression est que le Conseil Communal ne veut tout simplement pas faire, sous prétexte de complexité. Et que seul un non-classement a permis de voir le jour.

Il pourrait être fructueux d'au moins creuser la question. D'initier davantage de démarche participative. Après tout, l'assemblée citoyenne, c'est la forme de politique majoritaire de notre pays.

Bref, ceux et celles qui accepteront le classement le feront à regret en ayant souhaité plus, Ceux et celles qui refuseront le classement le feront avec l'espoir que l'intention première sera entendue. Enfin, certaines et certains s'abstiendront. »

M. RAY (AGORA) prend la parole ainsi : *« Le 20 novembre 2023, le Législatif de Val-de-Travers acceptait par 18 oui, 15 non et 3 abstentions la motion déposée par le PS « pour une assemblée citoyenne » demandant :*

- *D'établir un groupe de travail chargé de concevoir la structure et les modalités de fonctionnement de l'assemblée citoyenne. Avons-nous réalisé ce groupe de travail ? La réponse est NON !*
- *D'allouer les ressources nécessaires pour soutenir la mise en place. Avons-nous alloué ces ressources ? La réponse est NON !*

Pour rappel, la motion était combattue par le Conseil communal de l'époque.

Dans le rapport qui nous est présenté ce soir, le Conseil communal cite plusieurs actions permettant un contact direct avec la population susceptibles de remplacer une assemblée citoyenne (cocktail des entreprises, cérémonies pour les nouveaux citoyens, fête du 24 février, etc.).

Très bien, mais la plupart de ces actions existaient déjà avant la validation de cette motion en 2023.

Agora a toujours soutenu l'idée d'impliquer les citoyens sur des grands sujets ou des grosses dépenses. Les éoliennes, les piscines, les crèches etc. sont des sujets potentiels qui pourraient être abordés dans une assemblée citoyenne. Lors de la création de la Commune unique, il était même prévu dans le règlement de l'époque la mise en place de comités de villages. Il fut un temps pas si lointain où le Conseil général se déplaçait pour siéger de village en village.

Les buts premiers d'une assemblée citoyenne étant selon nous :

- *D'essayer d'enrayer le fléau de l'abstentionnisme dont notre Commune fait preuve, lors d'élections ce qui désole le groupe Agora.*
- *Maintenir une proximité avec les citoyen·ne·s et développer plus encore la cohésion sociale.*

Selon Agora, le Conseil communal aurait pu, a minima, en deux ans, étudier la faisabilité du projet par la création d'une commission provisoire ad hoc (ou groupe de travail) et prendre une décision finale de classement ou non, en fonction des conclusions de ladite commission (ou groupe de travail).

Nous relevons également le cocasse de la situation. À l'époque, la personne en charge de développer et défendre cette motion PS est aujourd'hui sur les bancs de l'Exécutif, celui même qui nous demande ce soir de la classer.

Nous regrettons cette manière de faire. Le groupe Agora refusera le classement de cette motion.

Monsieur le président, nous demandons une courte suspension de séance avant le vote. »

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) indique que son groupe est, à la base, assez pour une assemblée citoyenne. C'est super que la population puisse venir participer, venir discuter des grands projets de la commune, etc. Il s'est alors demandé s'il fallait classer cette motion ou pas. Finalement, il s'est rendu compte que oui, il fallait la classer parce que l'assemblée citoyenne, elle existe : ça s'appelle le Conseil général. Le Conseil général, c'est l'assemblée citoyenne, c'est l'émanation de la population de notre commune. Il rappelle à qui voudra bien l'entendre qu'il n'y a, pour ainsi dire, pas beaucoup de forces politiques en présence qui arrivent à remplir totalement ces listes lors des élections, à gauche comme à droite. Avant de vouloir démultiplier les institutions au sein de la Commune, il faut déjà essayer de redorer le blason et de redynamiser les institutions existantes. Et là, c'est un véritable appel à toute la population de Val-de-Travers qu'il lance : quiconque se sent motivé à participer à la vie de la commune, les portes des partis politiques sont grandes ouvertes. Même quelqu'un qui n'a pas envie d'être dans un parti politique peut se présenter aux élections au Conseil général tous les quatre ans.

Quand il voit les taux de participation, dans la Commune, aux élections et aux votations, le groupe UDC prend peur. Avec un taux qui avoisine les 30 %, sept personnes sur dix dans la commune ne se sentent pas concernées. Au lieu de se demander comment faire pour réintéresser la population à ce qui se passe, il est simplement proposé de démultiplier les institutions dans l'espoir que ça change quelque chose, en créant une assemblée citoyenne qui, de surcroît, aura moins de légitimité démocratique et encore moins de poids décisionnel dans le cadre des projets. Non, ce n'est pas comme ça qu'il faut redynamiser la démocratie à Val-de-Travers, mais bien en redynamisant les institutions existantes. Donc oui, l'UDC classera cette motion parce que l'assemblée citoyenne existe et ça s'appelle le Conseil général. Et il est ouvert à toutes les personnes dans cette commune.

M^{me} Océane PARROD (PLR) s'exprime ainsi : « *Le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif au classement de la motion du parti socialiste « pour une assemblée citoyenne ». Nous remercions le Conseil communal pour ce rapport extrêmement complet, qui prend en compte des expériences d'autres communes neuchâteloises.*

Le groupe PLR est convaincu que les représentants du peuple sont ici à siéger dans cet hémicycle. D'autre part, il tient à rappeler que notre parti, le PLR, est à l'écoute et à la disposition de la population si des idées, critiques ou tout autre requête sont à formuler.

Enfin, rappelons qu'en 2023, lorsque cette motion avait été présentée, le groupe PLR était contre. À ce jour, nos convictions n'ont pas changé. C'est pourquoi, nous partageons les conclusions du Conseil communal et accepterons à l'unanimité le classement de cette motion. »

M. RAY (AGORA) a juste deux trois petites remarques : le groupe UDC est quand même en pleine contradiction parce que tout à l'heure, son représentant a souhaité, pour la piscine, que le peuple puisse s'exprimer. Donc oui, ça a à voir. Si une assemblée citoyenne est bien encadrée et bien organisée, ça peut tout à fait jouer ce rôle. Et quand il y a plus de 60 % de taux d'abstentionnisme lors d'élections, il trouve bien prétentieux de se dire que tous les groupes présents ce soir représentent la population. C'est bien plus complexe que cela.

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) ne veut pas trop rallonger le débat. Juste quand même rappeler que non, ce n'est pas une contradiction, parce que le groupe UDC parle bel et bien de redynamiser les institutions existantes. Il a parlé du Conseil général, on peut aussi parler du taux de participation aux votations, faire voter toute la population dans le cadre d'un processus démocratique éprouvé, officiel et ancré dans notre culture, dans notre fonctionnement politique, c'est une chose. Dédoubler des institutions quand il y a sept personnes sur dix qui déjà peinent à s'intéresser, c'est une autre chose. Donc non, il ne faut pas tout mélanger non plus.

M^{me} IOSET (POP) revient sur l'intervention du groupe Agora qui a beaucoup parlé à son groupe, qui est en train de discuter pour savoir si une assemblée citoyenne est nécessaire ou pas. Mais ce qu'il faut décider, c'est si cette motion sera classée et si le Conseil communal a répondu à ce qui lui avait été demandé dans cette motion, approuvée par la majorité de notre groupe. Cela a fait changer d'avis le groupe POP et les deux tiers de ce groupe refuseront ce classement.

Comme demandé par M. RAY (AGORA), le président accorde trois minutes de suspension, reprend la séance à 21h50 et passe au vote du classement de cette motion.

C'est par 20 OUI contre 16 NON que le Conseil général accepte le classement de la motion du groupe socialiste « pour une assemblée citoyenne », tel que proposé par le Conseil communal. Il y a 2 abstentions et un membre absent durant le vote.

10 CLASSEMENT DE LA RECOMMANDATION DU GROUPE POP « PROJET DE GROUPE E DE DETOURNER L'AREUSE SOUTERRAINE »

GED RCG 81168

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité (DTEM).

M. SIVIGNON (cc) indique qu'il a eu des précisions assez claires au niveau du canton par rapport au processus et aux procédures, qui va devoir être suivi par le Groupe E pour régler ce projet. Ces étapes sont clairement présentées dans ce rapport et permettent de répondre à cette motion qui avait été votée.

Le président passe la parole aux différents groupes.

M. BOVARD (POP) s'exprime ainsi : « *Le rapport circonstancié du Conseil communal nous rassure et nous satisfait totalement.*

Nous le remercions pour la rapidité de sa réaction.

Gageons que le Canton, par l'intermédiaire du service cantonal de l'énergie et de l'environnement, aura à cœur d'être pleinement attentif à toutes les étapes mentionnées dans le rapport, sans passe-droits ni omissions malencontreuses.

Gageons également qu'il tiendra régulièrement la Commune au courant de l'avancement des procédures et espérons que cette dernière nous en fera part. »

M^{me} Laure PITTELOUD (PLR) indique que son groupe remercie le Conseil communal pour son excellent rapport et prend acte de son contenu, à savoir que la compétence n'est pas du ressort communal. Son groupe acceptera ainsi le classement de la recommandation du POP.

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) indique que son groupe acceptera le classement de cette motion.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote.

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le classement de la recommandation du groupe POP « Projet de Groupe E de détourner l'Areuse souterraine », tel que proposé par le Conseil communal.

11 COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

11.1 Sanction conditionnelle du règlement des chauffages à distance

M. SIVIGNON (cc) rappelle que le règlement des chauffages à distance communaux avait été validé par le Conseil général. Il a été soumis à la sanction de l'autorité cantonale. Il y a eu une validation des autorités cantonales avec une modification sur l'article 4.5, alinéa trois bis, qui stipulait qu'un détartrage devait être fait par le client au niveau de l'échangeur de chaleur. L'article a été modifié en précisant que le détartrage de l'échangeur en charge de la production d'eau chaude sanitaire qui devait être détartré tous les dix ans et non plus tous les cinq ans. Le Conseil communal avait proposé de lui-même d'allonger cette durée de détartrage à dix ans, dans le cadre des discussions avec le service. Le règlement est donc validé avec cette modification qui fait partie intégrante du règlement.

11.2 Report de la réponse à la motion du groupe Agora « *Participation aux frais de déplacement des jeunes, en raison d'études ou d'apprentissages hors de Val-de-Travers, dans le but de soulager financièrement les familles* »

M. SIVIGNON (cc) informe l'Assemblée que la réponse du Conseil communal viendra lors d'une prochaine séance : il est dans l'attente d'informations complémentaires et de la proposition d'un concept concret de subventionnement qui viendra bientôt.

11.3 Report de la réponse de la motion socialiste « *Mise à disposition de la population des WC publics dans tous les villages de la commune* »

M^{me} FUCHS-ROTA (cc) indique que la réponse à cette motion est également en retard. Une réponse parviendra au Conseil général en début d'année prochaine.

12 INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

M. VAUCHER (POP) indique que son groupe souhaite retirer son interpellation concernant le nombre de pédiatres au Val-de-Travers, puisqu'il a reçu d'autres informations qu'il souhaite compléter.

12.1 Interpellations

12.1.1 Interpellation du groupe socialiste concernant l'entente cartellaire de l'entreprise Wyss fils SA et ses potentiels implications sur les finances communales, déposée le 29 septembre 2025

Nous avons appris récemment que l'entreprise Wyss Fils SA, qui a son siège sur la commune de Val-de-Travers, a été condamnée pour entente cartellaire avec d'autres entreprises actives localement dans le domaine des travaux communaux de réfections routières, à la suite d'une enquête débutée en 2021 par la Comco.

Selon le compte rendu du communiqué du jugement, ces entreprises « ont coordonné leurs prix et se sont parfois réparti les régions entre elles », ce qui de fait annule tout phénomène de concurrence et entraîne notamment une hausse des prix qui pèsent ainsi sur les finances des collectivités publiques.

Nous relevons par ailleurs que le directeur de Wyss Fils SA, qui était représentant du groupe PLR au Conseil général jusqu'à sa démission récente le 25 avril dernier, a également exercé la fonction de président de la Commission de gestion et des finances entre 2024 et 2025, période durant laquelle son entreprise faisait déjà l'objet d'une enquête de la Comco ouverte en 2021 et rendue publique en 2022.

Dans une optique de clarté et de responsabilité face aux contribuables communaux ainsi que d'un bon fonctionnement des institutions de notre commune, nous relevons surtout que cette entreprise est – ou du moins était – un fournisseur régulier de prestations pour notre commune.

Dans ces conditions, nous souhaitons avoir des réponses très précises sur les questions suivantes :

- Les faits pour lesquels ces entreprises ont été condamnées portent sur les années 2009 à 2021. Nous souhaitons connaître pour chacune de ces années et chacune des entreprises impliquées le montant total qu'elles ont facturé à la commune.
- Dans le cas où l'entreprise Wyss fils SA aurait travaillé en sous-traitance d'autres entreprises de travaux publics, quels sont les montants liés à ces travaux en sous-traitance, et comment la commune entend-elle s'assurer d'un bon contrôle de ce type de mandat ?

- Considérant l'impact habituel de ce type de délit sur les finances communales, quelles actions la commune a-t-elle entreprises pour évaluer et obtenir réparation du préjudice financier subi ?
- Selon le registre du commerce, le directeur de l'entreprise Wyss fils SA a aussi des fonctions dirigeantes dans les entreprises Val-de-Tri SA et Valbitume SA. Nous souhaitons connaître le montant total des contrats entre la commune et ces entreprises ainsi que les mesures que la commune entend mettre en place pour s'assurer du respect des règles de concurrence.

M. SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : *« Vu les circonstances actuelles avec un processus budgétaire chronophage et un manque de ressources internes, le Conseil communal n'a pas eu le temps d'apporter des réponses très précises à l'interpellation du groupe socialiste. Il souhaite dès lors prendre le temps d'examiner attentivement les liens que la Commune entretient ou a entretenus avec les entités mentionnées dans l'interpellation avec de revenir devant votre Autorité. Nous vous remercions d'avance de votre compréhension au regard de la sensibilité de ce dossier. »*

M. MARGOT (PS) n'est pas satisfait et espère que cette réponse ne sera pas repoussée *ad aeternam*.

12.1.2 Interpellation du groupe POP concernant le nombre de pédiatres à Val-de-Travers

Si le nombre de médecins généralistes installés dans notre Commune est satisfaisant, il n'y a à notre connaissance qu'une seule pédiatre travaillant à temps partiel.

Quels sont les moyens à disposition du Conseil communal pour tenter de pallier ce manque et qu'est-ce que le Conseil communal envisage d'entreprendre pour remédier à cette pénurie ?

Retirée par le POP.

12.1.3 Interpellation du groupe Agora concernant la sécurité routière aux abords du collège B8 à Fleurier

Suite à une intervention du groupe Agora il y a quelques mois, nous observons avec bonheur que des mesures concrètes ont été prises concernant la sécurité routière à l'intersection de la rue de la Promenade et de l'avenue Daniel-Jeanrichard, à Fleurier (pose d'un plot de sécurité en béton, accès en sens unique, etc.).

Pour rappel, ce quartier est emprunté au quotidien par des centaines d'élèves et d'apprenants.

Est-il encore prévu de sécuriser le passage à piétons provenant de la rue du Grenier et menant à la rue de l'École d'Horlogerie en direction du collège (numéro 24) ?

En effet, la visibilité étant réduite pour les automobilistes circulant d'ouest en est, le long de l'avenue Daniel Jeanrichard (50km/h), ce passage à piétons étant emprunté par des grappes d'élèves, parfois peu attentifs, cette traversée reste dangereuse.

DEVELOPPEMENT : M. RAY (AGORA) aimerait saluer les efforts faits dans ce quartier, par rapport à la sécurité des enfants surtout. L'avenue Daniel Jeanrichard est encore à 50 km/h. C'est une route communale, et le passage à piétons est emprunté par des grappes d'élèves, parfois peu attentifs, même parfois « Zombie phone ». Cette traversée reste, selon son groupe, dangereuse.

M. SIMON-VERMOT (cc) répond en ce sens : « *Au travers du Groupe circulation, le Conseil communal a déjà planché sur ce passage pour piétons lors de la mise en place de la zone 30 autour du collège B8.*

Vu la configuration des lieux, il n'existe pas de solution miracle, malheureusement, si nous voulons préserver des places de stationnement dans le quartier. Dans un premier temps, une zone d'attente sera marquée en rouge dès l'an prochain. Nous examinerons ensuite si cette mesure permet une amélioration ou si des réflexions supplémentaires seront nécessaires. »

M. RAY (AGORA) est satisfait de cette réponse.

12.1.4 Interpellation du groupe Agora au sujet du programme « LED for Foot »

L'ASF (l'Association Suisse de Football) a lancé un programme de subventions appelé « LED for Foot » pour aider les communes et les clubs sportifs à équiper leurs terrains d'éclairage LED.

À la clé, 70 % d'économie d'énergie !

Les aides peuvent atteindre jusqu'à 350 francs par lampe remplacée. 500 terrains ont déjà bénéficié de ces subventions. Plus de 2000 vont en bénéficier dans les prochains mois.

Notre Commune a-t-elle connaissance de cette action ? Le cas échéant, est-il prévu d'y participer ? D'avance merci de nous « éclairer » !

DEVELOPPEMENT : Le groupe Agora a un petit doute quant au fait que cette action a déjà été mise en route par la commune ou pas, donc il attend des précisions à ce niveau-là.

M^{me} FUCHS-ROTA (cc) répond en ce sens : « *Notre commune a bien évidemment connaissance de cette action. Le terrain des Sugits est déjà au bénéfice d'un éclairage LED.*

Les deux terrains de Couvet sont encore dans les normes de luminosité de l'ANF mais utilisent encore une ancienne technologie. Très certainement qu'une proposition de crédit vous parviendra lors du prochain rapport sur la stratégie des terrains de foot et de l'installation d'un revêtement synthétique à espaceVAL. »

M. RAY (AGORA) est satisfait. La seule crainte, c'est combien de temps va durer cette action LED for Foot ? Est-ce que la Commune sera encore dans les temps pour pouvoir changer ces lampes et avoir à la clé, encore une fois, 70 % d'économie d'énergie ?

12.1.5 Interpellation du groupe Agora concernant sa motion déposée le 18 novembre 2024

En date du 18 novembre 2024, le Législatif acceptait une motion déposée par le groupe Agora : « Participation de la Commune aux frais de déplacement des jeunes, en raison d'études ou d'apprentissages hors de Val-de-Travers, dans le but de soulager financièrement les familles ».

Au vu des articles 3.48 et 3.49 du règlement général de notre Commune, pouvez-vous nous informer de l'état de situation du traitement de ladite motion.

DEVELOPPEMENT : M. RAY (AGORA) souhaite surtout savoir où en est cette motion, puisqu'à minuit, le délai d'une année sera dépassé. Et d'après l'article 3.49 du règlement général de Commune, si l'échéance du délai d'une année est dépassée, c'est le Législatif qui doit accorder au Conseil communal un délai supplémentaire. Donc comment cela va-t-il se passer ?

M. SIVIGNON (cc) indique qu'il peut répondre sur l'état de situation de ce projet. Comme expliqué, la totalité d'un concept de subventionnement n'a pas encore été validée à ce jour au Conseil communal, et il souhaite pouvoir soumettre un rapport qui proposerait le classement de la motion en même temps qu'un concept de subventionnement. Il continue ensuite en ces termes : *« À ce jour, on a reçu des chiffres qui nous permettent de savoir maintenant combien de jeunes seraient visés par une éventuelle subvention, les coûts des abonnements et quelques références qu'on a pu avoir au niveau d'autres communes. Quelques éléments déterminants pour informations qui vont guider encore le concept que proposera le Conseil communal rapidement. Chaque année, on a dans la commune 660 jeunes en formation secondaire, sur un total d'environ 1200 jeunes entre quinze et 24 ans. Donc on a 600 jeunes entre quinze et 19 et à peu près 600 entre 20 et 24. Ça, c'est à peu près le nombre de personnes qui seraient touchées par la mesure. Ensuite, on a quand même relevé un élément important qui va orienter la suite, que la motion demande de subventionner les frais de déplacement sans préciser le mode de déplacement. Mais on a quand même vérifié que toutes les écoles de formation secondaire sont accessibles en transports publics.*

Donc, c'est ce mode de déplacement sur lequel travaille le Conseil communal pour un concept de subventionnement. Un abonnement. Onde verte coûte 963 francs par année pour quatre zones qui est le même prix maintenant que pour cinq zones. Les subventionnements offerts par d'autres communes varient entre zéro et 250 francs par abonnement. Et comme la motion vise explicitement, je cite, « à soulager financièrement les familles », cela implique que le montant qu'on devra prévoir dans notre concept de subventionnement ne soit pas totalement symbolique. Par exemple, le canton subventionne à 5 % ces abonnements. Là, on arrive en subventionnement de quatre francs par mois. On ne peut pas dire que quatre francs par mois soulageraient quoi que ce soit des familles. Donc, au niveau du Conseil communal, on souhaite proposer un concept qui va viser plus spécifiquement certaines catégories. Parce qu'avec un subventionnement à 250 francs par année, comme le font d'autres communes pour 660 jeunes, cela dépassera tout à fait les budgets qu'on peut imaginer pour ce type d'action. Donc, on va travailler encore plus précisément sur la cible qu'on peut avoir, sur un concept de subventionnement, et on vous le proposera en même temps que le rapport qui proposera le classement de la motion. »

Le groupe Agora est moyennement satisfait de cette réponse et attend volontiers la suite.

12.1.6 Interpellation du groupe UDC concernant le harcèlement scolaire

Le harcèlement scolaire est un fléau qui n'a épargné aucune génération. Le Grand Conseil s'est récemment intéressé à cette question et a pris le problème à bras le corps via l'acceptation de quatre motions pour lutter contre ce fléau. La situation dans les écoles neuchâteloises est toutefois loin d'être améliorée. Parmi les objets votés par le Grand Conseil, l'interdiction de l'utilisation du smartphone a été déclarée. Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur les mesures mises en place dans ce sillon par le Cercle scolaire de Val-de-Travers ? En outre, le Conseil communal peut-il également nous dire pourquoi la direction du collège JJR fait obstacle à l'intervention de l'association « Les templiers », dont le caractère d'association d'utilité publique est reconnu et les résultats sont éprouvés et attestés un peu partout en Romandie ? Le groupe UDC enjoint le Conseil communal et le Cercle scolaire à prendre des mesures fortes face au harcèlement scolaire dévastateur.

DEVELOPPEMENT : M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) souhaite simplement rappeler que le texte de l'interpellation en tant que tel est assez clair. Il ne va pas paraphraser mais rappeler que cette thématique du harcèlement scolaire existe depuis que l'école existe. Les harceleurs ont toujours un temps d'avance, hélas, sur les mesures prises. Pendant très longtemps, les langues ont été liées sur cette thématique. Heureusement, aujourd'hui les langues se délient et les institutions commencent à prendre à bras-le-corps ce problème. Récemment, le Grand Conseil neuchâtelois s'est d'ailleurs saisi de plusieurs motions

émanant de plusieurs partis pour justement entamer des débuts de solutions dans plusieurs cantons en Suisse, en Europe et dans le reste du monde. Pour ceux qui ne sont pas déjà dans la course, ils sont tout du moins dans les starting-blocks. Il pense que notre collectivité publique doit aussi faire sa part et espère qu'il y a déjà des choses qui sont entreprises. Mais qu'est-ce que la commune fait ? Qu'est-ce que la commune peut encore faire de plus ? Qu'est-ce que le cercle scolaire de notre commune peut faire ? Et bien ce sont des réponses que l'UDC espère avoir rapidement.

M^{me} FUCHS-ROTA répond ainsi : « *Nous avons déjà répondu à une telle question l'année passée et comme la réponse était longue, je vous invite à consulter le PV page 564 à 566 du Conseil général du 27 mai 2024. Par ailleurs vous trouverez toutes les informations de ce qui est fait dans le cercle scolaire sur le site internet : <https://www.jjrvdt.ch/intimidation-scolaire/>. En effet, depuis plus de 9 ans, le cercle scolaire agit sur cette thématique et forme ses enseignants.*

En ce qui concerne l'association des Templiers, faire intervenir cette association peut sembler rassurant au premier abord, mais c'est en réalité une fausse bonne idée. Dans la majorité des situations, cela ne fait qu'alimenter les tensions et peut même contribuer à une escalade de la violence. La police neuchâteloise a d'ailleurs demandé aux directions d'école de décourager les parents qui envisageraient de faire appel à ce groupe.

Ce réflexe de vouloir régler les choses par soi-même, en dehors de tout cadre officiel, pose problème. L'association n'a souvent qu'une vision partielle de ce qui se passe, sans véritable information sur l'auteur des faits. Agir ainsi revient à s'appuyer sur une perception incomplète de la situation, au risque d'aggraver ce qui devrait être traité avec méthode et discernement.

Pour Tina Stahel, chargée d'enseignement à la HEP Valais, la démarche des Templiers a le mérite de mettre en lumière la complexité de la situation de harcèlement. « Face à des groupes d'élèves, il faut travailler en équipe, et ne pas exclure les intervenants externes », préconise-t-elle. Et si l'on peut voir dans l'intervention des bikers une forme d'intimidation, elle souligne que ce n'est « clairement pas » là un outil de travail. « L'objectif est de rendre acteurs les élèves, les aider à développer des compétences pour les aider à gérer eux-mêmes ces situations-là », indique-t-elle. »

Les professionnels, le SEO, le CAPPEP, la PONE sont tous unanimes à ce sujet.

Durant le mois de novembre et décembre, ces thématiques sont à l'ordre du jour de l'école :

- *Lors du séminaire pédagogique qui a eu lieu le 12 novembre durant lequel les enseignant-e-s ont été sensibilisés à l'humiliation que peuvent parfois ressentir les élèves en fonction des interventions effectuées en classe et dans l'école en général.*
- *Nous vous invitons également toutes et tous à venir à la séance publique du **lundi 8 décembre à 20h00** à Longereuse sur le thème du climat scolaire.*

Pour terminer, le téléphone portable est interdit dans le cercle scolaire depuis 20 ans, il n'y a donc pas de changement de ce côté-là. »

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) n'est pas vraiment satisfait puisqu'effectivement, s'il salue quand même déjà certaines mesures prises et la préoccupation qu'il y a sur ces différentes thématiques, le fait est que les moyens sont encore clairement insuffisants. L'école doit activement faire sa part. S'agissant de l'association des Templiers, il constate que, que ce soit de la police neuchâteloise, le Cercle scolaire ou le Conseil communal, il y a une véritable méconnaissance inquiétante du travail de cette association reconnue d'utilité publique et il faudrait véritablement mieux se renseigner sur le travail exceptionnel fait par ces bénévoles, qui sont aussi des gens formés et qui savent de quoi ils parlent et qui n'interviennent pas pour intimider par la violence. Ils sont très loin des clichés qui sont exprimés là. Il ne détaillera pas

d'avantage, n'ayant pas plus de temps de parole, mais il prie instamment le Conseil communal de vouloir rouvrir cette question, parce que les résultats, là où ils sont actifs, sont des résultats qui fonctionnent.

12.1.7 Interpellation du groupe PLR concernant la présence croissante du frelon asiatique sur notre territoire

Une grande inquiétude se fait sentir face au nombre croissant d'individus de frelon asiatique (*Vespa velutina*) observés sur notre territoire en cette fin de saison.

Originaire du sud-est asiatique, cette espèce invasive s'est désormais largement répandue à travers la Suisse, avec une présence notable dans le Val-de-Travers.

Bien que le frelon asiatique ne soit pas particulièrement agressif envers l'être humain, il représente une menace importante pour les abeilles domestiques, dont il est un prédateur redoutable. Cette situation suscite une vive préoccupation parmi les apiculteurs de la région.

Tout au long de la fin de l'été et jusqu'à ces derniers jours, les apiculteurs se sont mobilisés activement, sur leur temps libre, notamment les week-ends, afin de repérer les nids et limiter la propagation de l'espèce.

Plusieurs nids ont pu être découverts sur le territoire après de longues recherches — parfois de plusieurs semaines. Certains étaient dissimulés dans des arbres feuillus, perchés à plus de 15-20 mètres du sol. La destruction des nids nécessite une autorisation cantonale préalable avant d'être effectuée par des équipes spécialisées.

Le frelon asiatique se nourrit principalement d'abeilles et de fruits sucrés (raisins, prunes, pommes, poires), ce qui soulève des inquiétudes importantes quant à ses impacts à long terme sur la biodiversité locale et l'apiculture.

Dans ce contexte et au vu de l'engagement bénévole et soutenu des apiculteurs de notre région, pour la protection de l'environnement et du patrimoine naturel communal, le groupe PLR souhaite connaître la position du Conseil communal vis-à-vis de ce nuisible.

Quelle forme de soutien pourrait apporter la Commune à ces personnes particulièrement investies dans la surveillance et la recherche des nids sur le territoire communal ?

M. KLAUSER (cc) répond ainsi : « *Selon les bases légales, la responsabilité de la lutte contre les espèces invasives est définie à l'article 52 de l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE). À ce jour, le frelon asiatique n'est pas formellement inscrit dans la liste des nuisibles. Selon le responsable en charge de la thématique au service cantonal, le Canton travaille sur un projet de réglementation mais rien n'est finalisé à ce stade. Le Canton a cependant passé un accord de prestation avec la fédération cantonale neuchâteloise d'apiculture pour un montant de 30'000 francs, pour des actions de formation, de surveillance et de recherche de nids. Le Canton participe en plus à la destruction des nids secondaires qui sont les gros nids de plusieurs centaines ou milliers d'individus, installés dans des arbres. Une destruction standard coûte environ 500 francs. Le propriétaire du terrain doit participer à hauteur de 250 francs et le Canton prend en charge le reste, y compris les frais de nacelle lorsque cela est nécessaire.*

La destruction des nids primaires, qui sont des petits nids semblables à ceux de guêpes, doit être pris en charge par le propriétaire et éventuellement son assurance.

Depuis le début des actions de régulation, six nids ont été détruits à Val-de-Travers et le service cantonal estime qu'il en resterait encore six actifs dans la région.

Pour sa part, la Commune a subventionné avec le Canton la campagne de piégeage organisée par la société d'apiculture locale à hauteur de 700 francs. Selon le canton, ces campagnes de piégeage sont

intéressantes du point de vue de l'analyse scientifique, mais le recul manque pour bien comprendre l'effet réel sur la maîtrise du nombre d'individus.

A ce stade, l'idéal est donc de poursuivre la coordination par l'intermédiaire de la société d'apiculture du Val-de-Travers qui fera le lien avec les mesures cantonales.

Il est d'ores et déjà prévisible que les moyens des cantons ne suffiront pas pour prendre les mesures nécessaires, notamment pour éliminer systématiquement tous les nids. Comme pour d'autres organismes nuisibles, aujourd'hui, le financement de l'intervention se fait par le détenteur (c'est-à-dire par le propriétaire de l'objet sur lequel se trouve le nid) respectivement par ses assureurs éventuels.

Face à l'invasion du frelon asiatique, la Commune se trouve actuellement démunie et ne peut répondre seule à l'ampleur du phénomène. Une action coordonnée, soutenue par des ressources supplémentaires et une stratégie claire, est indispensable pour limiter l'expansion de cette espèce invasive et protéger la population ainsi que l'environnement.

Il est impératif de « signaler » : en cas de découverte de frelon suspect, photographiez-le ou filmez-le et envoyez les images, avec indication précise de l'endroit et de la date où vous les avez prises ainsi que vos coordonnées, via le site www.frelonasiatique.ch.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter le Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN@ne.ch, 032 889 67 60). »

M. CORTESE (PLR) est satisfait.

12.2 Questions

12.2.1 Question du groupe PLR concernant une enseigne lumineuse, déposée le 29 septembre 2025

En octobre 2022, le Conseil communal a imposé l'extinction des enseignes lumineuses entre 22h et 5h. Or, l'enseigne de la machine SELECTA sur la place du village de Buttes reste allumée 24h/24. Le groupe PLR demande : existe-t-il une dérogation ? Qui paie l'électricité ? La Commune perçoit-elle une redevance pour l'usage du domaine public ?

Enfin, notre groupe s'interroge s'il est pertinent d'avoir deux machines identiques (gare/ place du village) à env. 200 m d'écart alors qu'un magasin de village existe ?

M. SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : « *Selon les informations glanées, l'appareil Selecta a été installé sur la place du Douze-Septembre sans passer par la Commune. À ce stade, nous pensons que cet automate est le fruit d'un accord entre le propriétaire du bien-fonds 2069, qui est une hoirie composée de plusieurs membres, et l'entreprise Selecta. Contact va être pris pour déterminer si notre pressentiment est correct et pour demander le retrait de l'appareil si possible.*

Pour résumer, il n'y a aucun accord entre Selecta et notre commune qui ne perçoit pas de redevance et qui ne paie pas non plus l'électricité. »

12.2.2 Question du groupe UDC au sujet du comptoir de Val-de-Travers

Le Conseil communal peut-il nous indiquer la teneur de la convention signée avec le comptoir de Val-de-Travers ?

M^{me} FUCHS-ROTA (cc) répond en ces termes : *« La convention avec le Comptoir définit les droits et les devoirs en fonction des différents services communaux concernés par la manifestation : concept sécurité, protection des sols de la salle de gymnastiques, gestion du parking, etc. Pour votre information, nous rédigeons des conventions avec toutes les manifestations d'envergures. »*

12.2.3 Question du groupe UDC concernant l'absence d'un conseiller communal pour cause de maladie

Le Conseil communal peut-il nous rassurer sur la situation liée à l'absence d'un conseiller communal pour des raisons de maladie ? Les affaires de la commune sont-elles assurées sans trop de dommages ? L'état de santé du conseiller communal absent s'améliore-t-il ?

M. SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : *« Pour d'évidentes raisons de protection de la personnalité, le Conseil communal ne peut pas se prononcer sur l'état de santé de notre collègue. Il peut toutefois vous informer que le dossier est suivi de près par le service des ressources humaines et par votre serviteur. Nous espérons dans tous les cas que Malo Bortolini pourra revenir bientôt au sein de notre collègue.*

Concernant le suivi des dossiers, nous n'allons pas cacher une certaine surcharge, car la gestion courante des dossiers du dicastère du personnel, de la jeunesse et de l'enseignement s'est transformée en gestion de projets et de suivi des dossiers spécifiques aux services concernés. Ce volume de travail supplémentaire se fait évidemment au détriment de certains dossiers propres aux autres dicastères et génère à l'occasion des coûts supplémentaires. Pour l'instant, nous tenons bon et maintenons le cap mais nous attendons de la population et des autres partenaires une mansuétude vis-à-vis de nos potentiels retards et imprécisions durant cette période tendue. »

12.2.4 Question du groupe UDC au sujet des travaux forestiers

Lors de récents travaux forestiers réalisés sur le territoire de la commune de Val-de-Travers, plusieurs entreprises issues d'autres cantons ont été sollicitées pour les différentes étapes d'exploitation, à savoir qu'une partie de la forêt fait partie de la commune et l'autre du canton de Neuchâtel. Les observations recueillies font état de la situation suivante :

- Entreprise du canton de Fribourg : abattage et façonnage du bois à l'aide d'un processeur
- Entreprise du canton de Vaud : débardage
- Entreprise du canton de Soleure : déchiquetage
- Destination des copeaux : canton de Bâle

Ainsi, bien que la ressource exploitée soit issue des forêts communales ou régionales, la majorité des prestations et de la valorisation économique s'est effectuée hors du canton de Neuchâtel.

Vu la situation actuelle, l'écologie, le travail local est toujours pointé du doigt. Pourquoi ce choix ?

M. SIVIGNON (cc) répond ainsi : *« Concernant le bois déchiqueté traité par une entreprise du canton de Soleure et envoyé à Bâle, ces travaux relèvent de la compétence du Canton et la Commune ne peut donc pas se prononcer.*

Concernant les travaux de coupe et de débardage, ils ont été organisés par la Commune et le Canton dans le contexte particulier du massif de la Robella.

En effet, ce massif très pentu n'est desservi que par un petit nombre de chemins d'accès et aucune exploitation n'a été faite depuis plus de dix ans. Un essai a été effectué il y a deux ans avec des techniques de débardage traditionnelles avec une entreprise locale et le résultat s'est avéré infructueux, avec des dégâts au pâturage et des interventions dommageables pour la machine de débardage. D'autres possibilités ont été étudiées, avec intervention par hélicoptère ou par câble-grue mais ces deux solutions se sont avérées trop onéreuses et ont été abandonnées. La dernière solution possible a été d'organiser des travaux avec un système de T-Winch qui permet d'amarrer une abatteuse avec un câble dans les fortes pentes. Des demandes d'offre ont donc été envoyées auprès de 3 entreprises qui possédaient ce type d'équipement. Les travaux ont été attribués à l'entreprise qui a fourni la meilleure offre, qui était effectivement une entreprise qui a des entités juridiques à la fois à Saint-Sulpice et à Sainte-Croix, d'où les plaques vaudoises.

La réalisation du chantier s'est faite à la satisfaction tant du point de vue de l'exploitation forestière que de l'exploitation agricole pour la préservation et le nettoyage du pâturage.

Pour finir, il faut relever que le volume exploité dans ce chantier spécial est de 700 m³ de bois et que cela fait environ dix ans qu'aucune entreprise hors de la commune n'a été mandatée pour des chantiers, ce qui représente un total de 150'000 m³ de bois prélevé durant cette période. Ce chantier, confié à une entreprise valdo-neuchateloise, représente donc moins de 0.5 % du volume total. Les débardeurs communaux conventionnels ont été mandatés pour 99.5 % des lots sur la période. »

12.2.5 Question du groupe PLR au sujet de la salle de gym de Belleruche

Le WC femme dans la salle de gymnastique de Belleruche à Fleurier est hors service depuis plusieurs semaines. Est-ce qu'une remise en fonction est prévue ? D'autre part, il est constaté une grosse dégradation du mobilier dans les vestiaires et des moisissures dans les douches. Est-ce que le Conseil communal prévoit d'y remédier ?

M. KLAUSER (cc) répond en ces mots : « Suite à une rupture de la conduite d'eau située dans la chape du WC dame, des travaux ont été engagés rapidement. Dans un premier temps, il a fallu assécher la dalle et les murs, ce qui a pris plusieurs semaines. Ensuite, le carreleur et le sanitaire ont finalisé le chantier et le vestiaire est de nouveau accessible depuis la semaine passée.

Cette intervention nous a permis d'anticiper une future intervention dans le WC homme contigu.

Une réfection des murs ainsi qu'une remise à niveau des bancs dans les autres WC et vestiaires de Belleruche est prévue courant 2026. »

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public ainsi que la presse de s'être déplacés pour cette séance. Il remercie l'Assemblée et lève la séance à 22h22.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LA SECRETAIRE :

Adrien Pagnier

Véronique Franzin

Motions en suspens :

- Motion du groupe socialiste « *Mise à disposition de la population des WC publics dans tous les villages de la commune* », acceptée par le CG lors de la séance du 18 novembre 2024
- Motion du groupe AGORA « *Participation aux frais de déplacement des jeunes, en raison d'études ou d'hors de Val-de-Travers, dans le but de soulager financièrement les familles* », acceptée par le CG lors de la séance du 18 novembre 2024
- Motion du groupe PLR « *Recensement des mandats externes pour une gestion budgétaire optimisée* », acceptée par le CG lors de la séance du 19 mai 2025
- Motion du groupe PLR « *Stationnement sur le territoire de Val-de-Travers* », acceptée par le CG lors de la séance du 19 mai 2025
- Motion du groupe socialiste « *Création d'îlots de fraîcheur pour les bâtiments des crèches, pré et parascolaires ainsi que les écoles* », acceptée par le CG lors de la séance du 29 septembre 2025